

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-277

Réseau de chaleur du quartier des Brizeaux - Rapport annuel
de Délégation de Service Public - Saison 2018-2019

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**Réseau de chaleur du quartier des Brizeaux -
Rapport annuel de Délégation de Service Public -
Saison 2018-2019**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 20 février 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a décidé de déléguer l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux. Cette installation dessert plusieurs structures :

- la résidence d'Accueil de Quartier des Personnes âgées ;
- l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ;
- le groupe scolaire « les Brizeaux » ;
- la crèche « Mélodie » ;
- six bâtiments de la SA HLM ;
- les logements de la SEMIE ;
- le village Sénior ;
- les logements individuels « Magellan ».

Aussi, le 26 septembre 2012 en application d'une délibération en date du 17 septembre 2012, la Ville a conclu un contrat d'affermage d'une durée de huit ans avec la société IDEX ENERGIES, pour l'exploitation de cet équipement.

L'exercice annuel d'exploitation porte sur la période comprise entre le 1er juillet de l'année n et le 30 juin de l'année n+1.

Les articles 52, 53 et 54 du contrat d'affermage prévoient que le délégataire produit à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport comportant un compte rendu technique et financier, ainsi qu'un rapport annuel établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Il est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel portant sur l'exercice d'exploitation du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 a été remis par la Société IDEX ENERGIES et un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la Ville.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 14 septembre 2020.

Vu le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Vu le rapport annuel de contrôle de l'affermage du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par la Société IDEX ENERGIES, délégataire du service public d'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux du rapport annuel pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

- prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle d'affermage.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS

Rapport annuel

Délégation de service public pour le réseau de
chaleur du quartier des Brizeaux

1^{er} juillet 2018 – 30 juin 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Table des annexes.....	4
Table des figures.....	5
Table des tableaux.....	6
1 COMPTE-RENDU TECHNIQUE	7
1.1 Patrimoine	7
1.1.1 Présentation générale	7
1.1.2 Liste des travaux réalisés et évolutions des ouvrages	7
1.1.3 Travaux de renouvellement et ajustement du plan prévisionnel de renouvellement	7
1.1.4 Inventaire	8
1.1.5 Travaux neufs dont raccordement, avec financement.....	8
1.2 Vente d'énergie	9
1.2.1 Stratégie commerciale.....	9
1.2.2 Liste des abonnés	9
1.2.3 Polices d'abonnement	9
1.2.4 Evolutions contractuelles	9
1.2.5 Bilan d'exploitation.....	10
1.2.6 Quantité de chaleur vendue.....	12
1.2.7 Rapport des contrôles périodiques	14
1.2.8 Redevances par abonné.....	14
1.2.9 Tarification.....	14
1.3 Fonctionnement.....	14
1.3.1 Calendrier démarrages et arrêts.....	14
1.3.2 Nombre d'heures de fonctionnement des générateurs bois et gaz à pleine puissance .	14
1.3.3 Journal des pannes et des interventions	15
1.3.4 Rapports visites réglementaires	16
1.4 Performance environnementale.....	16
1.4.1 Evacuation des cendres, méthode, volumes, principe d'élimination	16
1.4.2 Analyse combustion et/ou rejets atmosphériques	16
1.5 Exploitation	17
1.5.1 Biomasse (bois).....	17
1.5.2 Gaz	19
1.5.3 Calcul de rendements	27
1.5.4 Contrats gaz.....	30
1.5.5 Polices d'abonnement	30

1.5.6	Quittances d'assurances	30
1.5.7	Organigramme	31
1.5.8	Convention collective en application	32
1.5.9	Législation « emploi travailleurs handicapés »	32
1.5.10	Contrats fournisseurs.....	32
1.5.11	Prestations sous-traitées	33
1.6	Qualité service	33
2	COMPTE-RENDU FINANCIER.....	35
2.1	Compte d'exploitation (en € HT).....	35
2.2	Recettes	37
2.3	Dépenses d'exploitation.....	37
2.3.1	Analyse des variations importantes.....	37
2.3.2	Provisions pour risques et charges	37
2.3.3	Litiges.....	37
2.4	Dépenses patrimoniales	37
2.4.1	Biens immobiliers et immobilisations.....	37
2.4.2	Provisions pour risques et charges	37
2.4.3	Compte GER.....	38
3	EGALITE ENTRE USAGERS.....	39
4	PROPOSITION D'AMELIORATION.....	40
5	ANNEXES.....	41

TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1 – Inventaire et plan prévisionnel de renouvellement
- Annexe 2 – Entrée/sortie des locataires individuels
- Annexe 3 – Nouvelles polices d'abonnement
- Annexe 4 – Assurance responsabilité civile et décennale
- Annexe 5 – Contrôles de combustion des chaudières bois et gaz
- Annexe 6 – Attestation contribution à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés – **COMMENTAIRE** : en attente de sa réception
- Annexe 7 – Détail des index des abonnés
- Annexe 8 – Révision des tarifs R1 et R2
- Annexe 9 – Factures de gaz
- Annexe 10 – Factures d'enlèvement des cendres – **COMMENTAIRE** : aucun enlèvement des cendres en 2018/2019
- Annexe 11 – Attestation et facture de ramonage

TABLE DES FIGURES

Figure 1 – Quantité de chaleur vendue annuellement par rapport au DJU (en MWh/DJU).....	13
Figure 2 - Rapport des kWh annuels vendus par rapport à la rigueur climatique, par sous-station (en kWh vendus/DJU).....	13
Figure 3 - Taux de couverture bois	15
Figure 4 - Livraison de bois pour les trois dernières saisons (en MWh PCI)	18
Figure 5 - Livraison cumulée de bois pour les trois dernières saisons (en MWh PCI)	18
Figure 6 - Livraison de gaz pour les trois dernières saisons (en MWh PCS)	19
Figure 7 - Livraison cumulée de gaz pour les trois dernières saisons (en MWh PCS).....	20
Figure 8 - Consommation d'électricité en heures pleines pour les trois dernières saisons (en kWh).....	22
Figure 9 - Consommation cumulée d'électricité en heures pleines pour les trois dernières saisons (en kWh).....	22
Figure 10 - Consommation d'électricité en heures creuses pour les trois dernières saisons (en kWh)	24
Figure 11 - Consommation cumulée d'électricité en heures creuses pour les trois dernières saisons (en kWh)	24
Figure 12 - Consommation d'électricité en heures pleines et creuses pour les trois dernières saisons (en kWh)	26
Figure 13 - Consommation cumulée d'électricité en heures pleines et creuses pour les trois dernières saisons (en kWh).....	26
Figure 14 - Rendement annuel de la chaudière bois (en MWh PCI)	27
Figure 15 - Rendement annuel de la chaudière gaz (en MWh PCI)	27
Figure 16 - Taux de couverture bois annuel	28
Figure 17 - Rendement annuel de la chaufferie	28
Figure 18 - Perte réseau annuelle	29
Figure 19 - Nombre annuel d'heures et d'interventions pour la maintenance	33
Figure 20 - Nombre mensuel d'heures pour la maintenance	33
Figure 21 - Cumul des heures pour la maintenance	34

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Quantité de chaleur vendue (en MWh).....	12
Tableau 2 - Redevance r1+r2 par abonné et par saison (€ HT)	14
Tableau 3 - Calendrier des saisons de chauffe	14
Tableau 4 - Livraison de bois.....	17
Tableau 5 - Livraison de gaz.....	19
Tableau 6 - Heures pleines été/hiver.....	21
Tableau 7 - Heures creuses été/hiver	23
Tableau 8 - Heures pleines et creuses été/hiver	25
Tableau 9 - Production de chaleur par mois pour la saison écoulée (en MWh)	29
Tableau 10 - Compte de résultat de la saison 2018/2019	35
Tableau 11 - Compte de résultat prévisionnel de la saison 2019/2020.....	36
Tableau 12 - Compte GER – dépenses engagées.....	38
Tableau 13 - Solde du compte GER.....	38

1 COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1.1 Patrimoine

1.1.1 Présentation générale

Sensible aux préoccupations environnementales, la Ville de Niort a souhaité engager des actions dans le domaine des énergies renouvelables. A cet effet, elle a construit en 2012 une chaufferie mixte bois/gaz naturel associée à un réseau de chaleur qui dessert différents bâtiments dans le quartier des Brizeaux.

La prise en charge de ces installations par Idex Energies au titre d'une délégation de service publique a eu lieu le 1^{er} octobre 2012.

1.1.1.1 Chaufferie centrale

Elle est composée de :

- La chaudière bois est de marque WEISS de type GP5 et de puissance 800 kW.
- Un ensemble d'équipements connexes tels que convoyeur d'alimentation en bois, compresseur d'air, dépoussiéreur, vis de déchargement, etc.
- Un silo enterré de 150 m³ avec une extraction du combustible par râtaux poussoirs.

1.1.1.2 Chaufferies d'appoint gaz

Une chaudière au gaz naturel de marque Guillot de type FBG 1160 et de puissance de 1160 kW.

1.1.1.3 Réseau de distribution

La chaleur sortie de la chaufferie est de type basse température (eau < 100°C) et distribuée par un réseau de chaleur de type acier pré-calorifugé de marque Wannitube (longueur 1900 m aller/retour).

1.1.2 Liste des travaux réalisés et évolutions des ouvrages

Aucun travaux n'a été réalisé.

1.1.3 Travaux de renouvellement et ajustement du plan prévisionnel de renouvellement

1.1.3.1 Saisons précédentes

2012/2013 : Aucune modification ou mise à jour n'a été apportée car aucun travaux n'a été réalisé au cours de la première année d'exploitation.

2013/2014 : Remplacement de la vis et de la spire de la chaudière bois : à cause de la mauvaise qualité du bois du mâchefer s'est créé et a cassé les spirales de la vis sans fin qui permet l'évacuation des cendres.

2014/2015 : Remplacement par la société WEISS du poussoir de la chaudière bois : la mauvaise qualité du bois (fournisseurs BEMA et GIE Bois Marais Mouillé) est de nouveau la source du problème. En effet, la fine (poussière de bois) est présente en trop grande. Celle-ci s'est insinuée

entre le piston et le canal du poussoir (pièce de métal qui pousse le bois dans le corps de la chaudière) et a engendré des efforts sur les parois (cf. partie 1.2.5.1 pour d'avantages de détails).

2015/2016 : Remplacement de pièces nécessaires à la remise en service de la chaudière bois, du capteur de pression différentiel Autotran 860, de la turbine du compteur général, du câble HT pour électrolyte.

2016/2017 : Remplacement d'une ligne de sabots du fond de foyer et du servomoteur de la chaudière gaz. Intervention de Weiss pour la remise en état de la voûte de la chaudière bois. Démontage et le nettoyage du poussoir de la chaudière bois.

2017/2018 : Remise en état de la voûte de la chaudière bois.

1.1.3.2 Saison 2018/2019

Au cours de cette saison il a été procédé à :

- La remise en état de la chaudière ;
- L'installation d'une régulation sur les échangeurs primaires de 9 sous-stations ;
- Le remplacement du maintien de pression.

1.1.4 Inventaire

1.1.4.1 Saisons précédentes

2012/2013 : Aucune mise à jour n'a été apportée car aucune opération n'a été réalisée au cours de cette première année d'exploitation.

2013/2014 : Remplacement de la vis et de la spire de la chaudière bois.

2014/2015 : Remplacement du poussoir de la chaudière bois.

2015/2016 : Remplacement de pièces nécessaires à la remise en service de la chaudière bois, du capteur de pression différentiel Autotran 860, de la turbine du compteur général, du câble HT pour électrolyte.

2016/2017 : Remplacement d'une ligne de sabots du fond de foyer et du servomoteur de la chaudière gaz. Intervention de Weiss pour la remise en état de la voûte de la chaudière bois. Démontage et le nettoyage du poussoir de la chaudière bois.

2017/2018 : Remise en état de la voûte de la chaudière bois.

1.1.4.2 Saison 2018/2019

Au cours de cette saison il a été procédé à :

- La remise en état de la chaudière ;
- L'installation d'une régulation sur les échangeurs primaires de 9 sous-stations ;
- Le remplacement du maintien de pression.

1.1.5 Travaux neufs dont raccordement, avec financement

Aucun.

1.2 Vente d'énergie

1.2.1 Stratégie commerciale

Aucune action n'a été menée au cours de la saison 2018/2019.

1.2.2 Liste des abonnés

La liste et la puissance souscrite par les abonnés est inchangée depuis le début de l'exploitation de l'installation par Idex Energies :

Abonné	Puissance souscrite en kW
RAQPA	150
EHPAD, la Caravelle	295
EHPAD, unité Alzheimer	100
Groupe scolaire et crèche Mélodie	330
SA HLM, bâtiment A	55
SA HLM, bâtiment B	35
SA HLM, bâtiment C	35
SEMIE, résidence Marco Polo 8A	43
SEMIE, résidence Marco Polo 8B	67
Village Senior, 15 logements allée Vasco de Gama et 5 logements allée Barthélémy Diaz	100
Logements individuels, 18 logements rue Magellan	90.30
TOTAL	1300.30

Cf. annexe pour avoir le détail des entrées/sorties des abonnés des logements individuels (Village Senior et Logements Magellan).

1.2.3 Polices d'abonnement

Seules les polices d'abonnement des nouveaux abonnés sont fournies en annexe.

Cf. annexe.

1.2.4 Evolutions contractuelles

2015/2016 :

- Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de l'avenant n°1 : Suite à la suppression progressive des tarifs régulés de Vente de Gaz naturel et d'Électricité, et en particulier du tarif dénommé « B2S » qui est utilisé dans la révision du terme R1gaz, il a été décidé de modifier la formule d'indexation du terme R1gaz proposée à l'article 49.1.2 de la convention de Délégation de service public. Ainsi, c'est désormais le tarif dénommé « B1 » qui est utilisé et la formule utilisée depuis cette date est la suivante : $R1gaz = R1gaz_0 \times (0,11 \times ABT/ABT_0 + 0,89 \times B1/B1_0)$

1.2.5 Bilan d'exploitation

1.2.5.1 **Faits marquants des saisons passées**

2013/2014 :

- La société BEMA nous a fournis un bois de mauvaise qualité (présence de poussière en grande quantité et essence de bois, appelée Okoumé, non conforme aux recommandations du constructeur). La combustion de ce bois a endommagé le béton réfractaire et sa haute teneur en silice a entraîné la création de mâchefer et la détérioration et le remplacement de la vis et de la spire de la chaudière bois. Arrêt de la chaudière bois du 21 au 27 mars 2014.
- Essai d'un nouveau fournisseur de bois : la société Les Bois du Poitou.
- Un portail internet, fournis par la société ASCAPE, a été mis en place afin de permettre à chacun des abonnés de suivre sa consommation d'énergie. Les abonnés ont été prévenus par l'envoi d'un courrier et d'une annexe explicative.

2014/2015 :

- En dehors d'octobre, décembre et janvier, le taux de couverture bois à osciller entre 92 et 98% (Le taux de couverture bois moyen de la saison 2013/2014 était de 77%). C'est la preuve d'une installation désormais maîtrisée par nos équipes.
- La chaudière bois a été à l'arrêt de la mi-décembre à la mi-janvier car le poussoir (pièce de métal qui pousse le bois dans le corps de la chaudière) était défectueux. Nos équipes ont constaté que le poussoir n'allait plus en bout de course et qu'il faisait un bruit anormal : le poussoir se mettait en travers de son axe et rayait l'une des parois. La société Weiss a diagnostiqué que de la fine (poussière de bois, en quantité beaucoup trop importante) s'était glissée entre le piston et le canal (rapport de notre prestataire en annexe), ce qui empêchait le poussoir d'atteindre la position en avant, et donc le remplissage de la trémie et l'ouverture du clapet.
- Nous avons réalisé une mesure de la quantité de fine sur la livraison de 23 tonnes du GIE Bois Marais Mouillé du 02/02/2015. Nous avons mesuré 257 grammes de fine pour 2 kg de bois, soit 2,95 tonnes de fine (presque 13%) pour 23 tonnes de bois. Un tiers de la livraison a une granulométrie de 50 mm ; le reste est trop petit.
- Nous avons procédé à l'essai de nouveaux fournisseurs de bois :
 - Les Bois du Poitou : nous avons débuté la saison avec eux et leur avons commandé sept livraisons du 16 octobre au 15 décembre 2014 ;
 - Société Migeon : quatre livraisons du 6 au 23 février 2015. Nous avons été insatisfait de la qualité du bois car nous avons relevé des taux d'humidité de 50.80, 45.08, 47.76 et 37.90 % ;
 - Alliance Forêt Bois : nous faisons appel à eux depuis le 27 février 2015 et nous allons commencer la saison 2015/2016 avec eux, car le bois est de bien meilleure qualité.
- Nous avons enregistré le réseau sur le guichet unique.
- Nous avons fait contrôler les compteurs d'énergie (cf. annexe).
- Nous avons revu le réglage de la cascade.
- Nous avons remis un bilan à l'ADEME qui en a conclu que le taux de couverture était faible mais que la chaudière était bien dimensionnée.

2015/2016 :

- Nous avons encore réussi à améliorer le rendement de la chaudière bois (78% en 2015/2016 contre 71% la saison passée et 65 % en 2013/2014).
- Les pertes réseaux sont élevées (24% au cours de la saison contre 18% la saison dernière) car la température de la chaudière bois est plus importante que celle de la chaudière gaz.
- Nous avons réalisé une étude pour l'installation de V2V sur chaque sous-station pour mettre en place une variation de débit.

2016/2017 :

- Les résultats techniques n'ont pas évolué par rapport aux saisons passées. Les limites techniques de l'installation sous cette configuration sont atteintes.
- Des dépenses sont à prévoir pour la remise en état de la voûte de la chaudière qui été fortement dégradée.

2017/2018 :

- Une partie de la voûte de la chaudière bois a été remplacée.
- Mise en service du réseau de chaleur le 22 septembre 2017 sous la pression de la maison de retraite, alors que les températures extérieures étaient encore douces. Ce démarrage est contraire aux conditions de démarrage prévues à l'article 38.2 du contrat d'affermage, qui prévoit la mise en service de l'installation « dès l'instant où la puissance souscrite des demandeurs excède un tiers de la puissance souscrite totale ». La puissance souscrite totale des abonnés est de 1 300,30 kW et celle de la maison de retraite de 395 kW, soit 30.38 % de la puissance souscrite totale.

1.2.5.2 Faits marquants de la saison 2018/2019

Une régulation a été installée sur les échangeurs primaires de 9 sous-stations.

1.2.6 Quantité de chaleur vendue

Cf. annexe pour avoir le détail des index et des consommations de chaque compteur.

Période	Total 16/17	Total 17/18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	Total 18/19
Date début			05/10/2018	02/11/2018	05/12/2018	01/01/2019	30/01/2019	26/02/2019	29/03/2019	03/05/2019	30/05/2019	
Date fin			01/11/2018	04/12/2018	31/12/2018	29/01/2019	25/02/2019	28/03/2019	02/05/2019	29/05/2019	11/06/2019	
DJU mensuels	1 993,00	1 981,08	128,72	269,83	277,50	365,00	267,50	249,00	228,00	126,50	32,50	1 944,55
MWh/DJU	0,65	0,72										0,66
Vente globale	1 304,93	1 431,84	109,71	143,43	246,32	243,71	221,63	164,95	87,58	53,45	3,96	1 274,74
COLLECTIFS	1 179,24	1 286,53	104,10	124,41	224,36	217,56	200,40	150,86	77,79	48,12	3,58	1 151,18
RAQPA	140,00	158,00	13,09	15,69	27,31	28,48	23,00	18,63	14,15	8,65	-	149,00
EHPAD La Caravelle	298,11	343,16	40,28	23,07	63,39	53,12	51,55	43,99	34,44	18,96	1,32	330,12
EHPAD Unité Alzheimer	122,80	122,20	15,36	9,29	21,77	17,71	15,50	13,95	8,30	7,04	1,54	110,46
Groupe scolaire et crèche	399,44	425,00	12,66	53,64	64,38	77,27	62,80	44,18	-	-	0,07	315,00
SA HLM, bât A	62,14	66,64	8,45	5,16	15,26	9,14	15,80	7,40	3,87	1,46	-	66,54
SA HLM, bât B	44,66	45,34	5,15	3,36	9,68	7,56	7,97	5,15	4,07	1,72	-	44,66
SA HLM, bât C	33,64	38,19	3,65	2,79	8,07	7,00	6,32	3,88	2,23	0,99	-	34,93
SEMIE, Marco Polo 8A	33,70	44,00	2,33	5,90	7,07	7,66	7,64	5,40	4,29	3,38	0,26	43,93
SEMIE, Marco Polo 8B	44,75	44,00	3,13	5,51	7,43	9,62	9,82	8,28	6,44	5,92	0,39	56,54
VILLAGE SENIOR	46,02	49,37	1,36	6,50	9,35	10,38	8,70	5,65	3,21	0,91	0,02	46,08
LOGEMENTS INDIVIDUELS	79,67	95,94	4,25	12,52	12,61	15,77	12,53	8,44	6,58	4,42	0,36	77,48

TABLEAU 1 - QUANTITE DE CHALEUR VENDUE (EN MWh)

VILLE DE NIORT
Délégation de Service Public pour le réseau de chaleur du quartier des Brizeaux

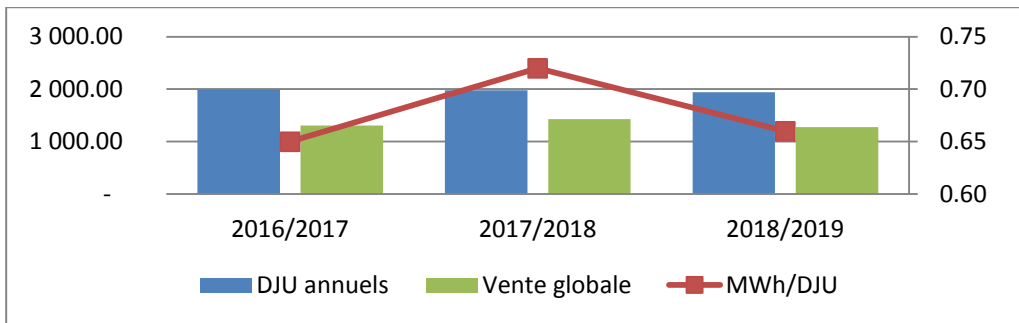


FIGURE 1 – QUANTITE DE CHALEUR VENDUE ANNUELLEMENT PAR RAPPORT AU DJU (EN MWh/DJU)

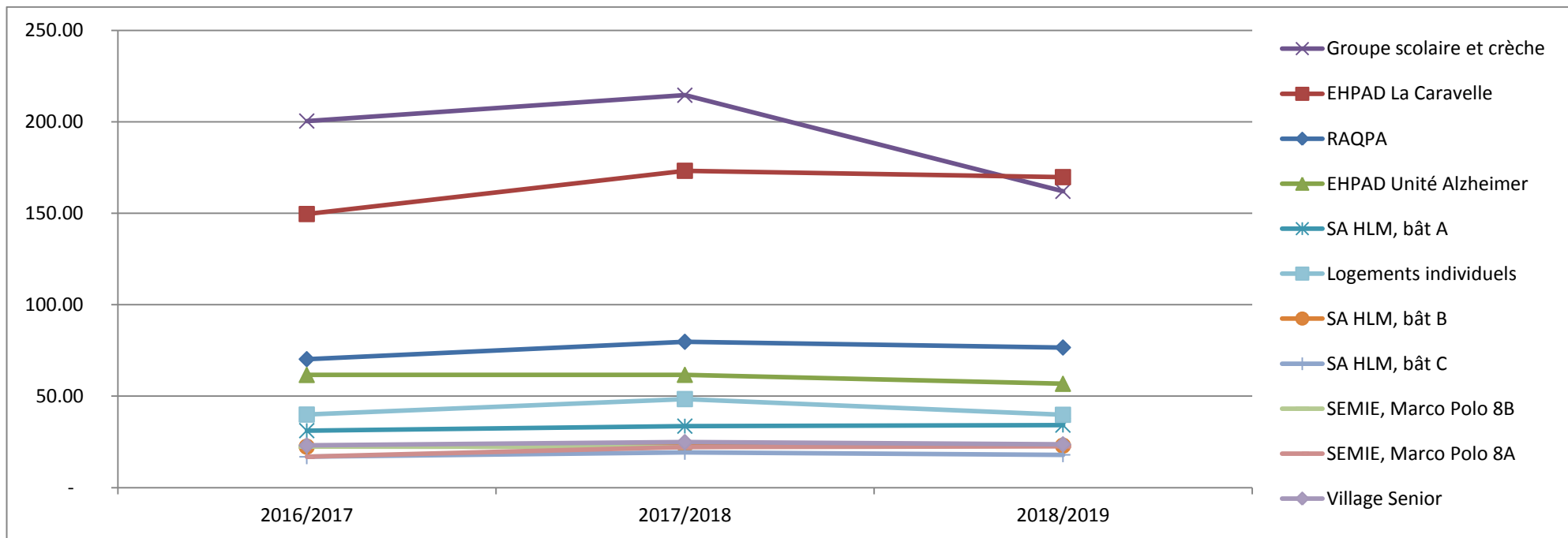


FIGURE 2 - RAPPORT DES kWh ANNUELS VENDUS PAR RAPPORT A LA RIGUEUR CLIMATIQUE, PAR SOUS-STATION (EN kWh VENDUS/DJU)

Le graphique ci-dessus permet de mesurer la quantité d'énergie vendue par rapport à la rigueur climatique. Plus cette valeur est élevée, plus le rendement des installations (chaudière, réseau de distribution) est efficient.

1.2.7 Rapport des contrôles périodiques

Cf. annexe.

1.2.8 Redevances par abonné

Les tarifs R1 et R2 sont soumis au taux de TVA de 5,5 %.

Saison	R1	R2	R1+R2
2016/2017	43 620,00	59 424,78	103 044,78
2017/2018	49 311,47	60 197,10	109 508,57
2018/2019	42 979,44	60 977,96	103 957,40
Total	135 910,91	180 599,84	316 510,75

TABLEAU 2 - REDEVANCE R1+R2 PAR ABONNE ET PAR SAISON (€ HT)

1.2.9 Tarifification

1.2.9.1 Révision R1

Cf. annexe 8

1.2.9.2 Révision R2

Cf. annexe 8

1.3 Fonctionnement

1.3.1 Calendrier démarrages et arrêts

Saison	Date début	Date fin	Nombre de jours de chauffe	DJU moyen	DJU réels
2016/2017	07/10/16	31/05/17	237	8,41	1 993,00
2017/2018	22/09/17	25/05/18	246	8,05	1 981,08
2018/2019	05/10/18	11/06/19	250	7,78	1 944,55
Total			238	8,16	1 941,84

TABLEAU 3 - CALENDRIER DES SAISONS DE CHAUFFE

1.3.2 Nombre d'heures de fonctionnement des générateurs bois et gaz à pleine puissance

L'installation actuelle ne nous permet pas de mesurer le nombre d'heures de fonctionnement des générateurs bois et gaz à pleine puissance.

Pour la saison 2018/2019, les chaudières bois et gaz ont fonctionné en continue.

Le graphique suivant présente le cumul de la production de chaleur pour les chaudières bois et gaz, ainsi que le taux de couverture bois.

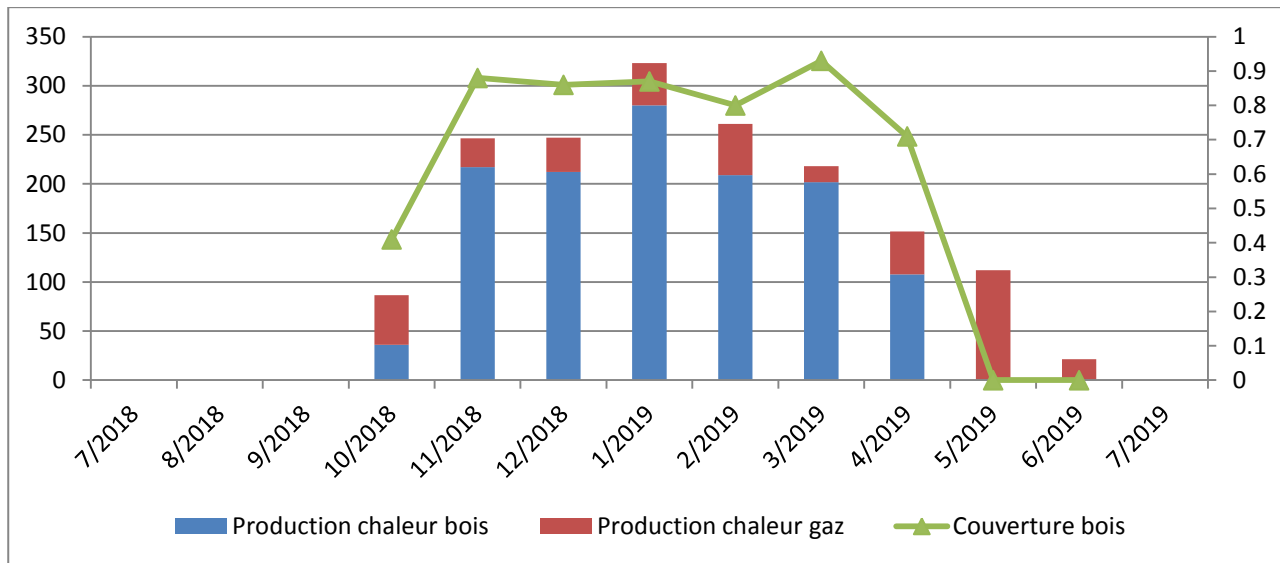


FIGURE 3 - TAUX DE COUVERTURE BOIS

Pour rappel :

- Saison 2017/2018 : les chaudières bois et gaz ont fonctionné en continue.
- Saison 2016/2017 : les chaudières bois et gaz ont fonctionné en continue.
- Saison 2015/2016 : les chaudières bois et gaz ont fonctionné en continue.
- Saison 2014/2015 : La chaudière bois a été à l'arrêt de la mi-décembre à la mi-janvier car le poussoir (pièce de métal qui pousse le bois dans le corps de la chaudière) était défectueux.
- Saison 2013/2014 : les chaudières bois et gaz ont fonctionné en continue, excepté pour la bois qui a été à l'arrêt du 21/03/14 au 27/03/14 suite au remplacement et à la détérioration de la vis sans fin.
- Saison 2012/2013 : aucune donnée n'avait pue être communiquée car la plateforme internet n'était pas encore en place.

1.3.3 Journal des pannes et des interventions

1.3.3.1 Détails des pannes

Aucune panne significative n'est à mentionner au titre de l'exercice 2018/2019.

Pour rappel :

- Saison 2017/2018 : Aucune panne significative n'est à mentionner.
- Saison 2016/2017 : Aucune panne significative n'est à mentionner.
- Saison 2015/2016 : Aucune panne significative n'est à mentionner.
- Saison 2014/2015 : Arrêt de la chaudière bois de la mi-décembre à la mi-janvier suite au dysfonctionnement du poussoir qui est sorti de son axe à cause d'une quantité de poussière de bois (fine) beaucoup trop importante (bois de mauvaise qualité).
- Saison 2013/2014 :
 - o Arrêt de la chaudière bois la matinée du 13 mars 2014, car une planchette de bois – de 10cm * 15cm – est venue obstruer le goulot d'étranglement ;

- Arrêt de la chaudière bois suite à la détérioration de la vis sans fin, du 21/03/14 au 27/03/14.

1.3.4 Rapports visites réglementaires

Cf. annexe.

1.4 Performance environnementale

1.4.1 Evacuation des cendres, méthode, volumes, principe d'élimination

Au cours de la saison il n'a été procédé à aucun enlèvement des cendres, car les quantités récupérées n'étaient pas suffisantes pour le justifier.

Les cendres sont éliminées selon le principe de l'épandage.

1.4.2 Analyse combustion et/ou rejets atmosphériques

Cf. annexe

1.5 Exploitation

1.5.1 Biomasse (bois)

La mesure du stock de bois est difficile car aucun moyen technique ne nous permet de le calculer avec pertinence. Seul une mesure visuelle, et donc approximative, est possible. A l'inverse des années passées, nous évaluons, depuis l'exercice 2015/2016, le stock de bois en fin de mois. L'objectif est d'améliorer la pertinence de nos calculs techniques pour ainsi affiner la conduite de l'installation.

La quantité de bois achetée au cours du mois est désormais retraitée du stock mesuré à la fin du mois précédent et à la fin du mois écoulé. La valeur obtenue, qui correspond à la quantité de bois consommée dans le mois pour produire de la chaleur, est comparée à la production de chaleur bois pour déterminer le rendement de la chaudière.

Fournisseur	Date	Quantité (tonnes)	Quantité cumulée saison	Quantité cumulée globale	Humidité selon Idex (en %)	Coeff conversion	Quantité (MWh PCI)	Quantité cumulée saison	Prix d'achat (€ HT/MWh PCI)	Total (€ HT)	Total cumulée saison
Alliance forêt bois	31/07/2018		-	3 319,66				-	24,25	-	-
Alliance forêt bois	31/08/2018		-	3 319,66				-	24,25	-	-
Alliance forêt bois	30/09/2018		-	3 319,66				-	24,25	-	-
Alliance forêt bois	08/10/2018	22,66	22,66	3 342,32	20,00%	3,944	89,37	89,37	24,25	2 167,22	2 167,22
Alliance forêt bois	31/10/2018	22,62	45,28	3 364,94	21,00%	3,886	87,90	177,27	24,25	2 131,58	4 298,80
Alliance forêt bois	15/11/2018	22,42	67,70	3 387,36	24,00%	3,713	83,25	260,52	24,25	2 018,81	6 317,61
Alliance forêt bois	22/11/2018	22,84	90,54	3 410,20	22,00%	3,829	87,45	347,97	24,25	2 120,66	8 438,27
Alliance forêt bois	03/12/2018	21,88	112,42	3 432,08	25,00%	3,655	79,97	427,94	24,25	1 939,27	10 377,54
Alliance forêt bois	14/12/2018	23,38	135,80	3 455,46	30,00%	3,366	78,70	506,64	24,25	1 908,48	12 286,02
Alliance forêt bois	21/12/2018	20,92	156,72	3 476,38	26,00%	3,598	75,27	581,91	24,25	1 825,30	14 111,32
Alliance forêt bois	31/12/2018	21,54	178,26	3 497,92	22,00%	3,829	82,48	664,39	24,25	2 000,14	16 111,46
Alliance forêt bois	08/01/2019	22,84	201,10	3 520,76	22,00%	3,829	87,45	751,84	24,25	2 120,66	18 232,12
Alliance forêt bois	14/01/2019	22,08	223,18	3 542,84	24,00%	3,713	81,98	833,82	24,25	1 988,02	20 220,14
Alliance forêt bois	18/01/2019	22,64	245,82	3 565,48	19,00%	4,002	90,61	924,43	24,25	2 197,29	22 417,43
Alliance forêt bois	24/01/2019	21,78	267,60	3 587,26	21,00%	3,886	84,64	1 009,07	24,25	2 052,52	24 469,95
Alliance forêt bois	04/02/2019	23,98	291,58	3 611,24	26,00%	3,598	86,28	1 095,35	24,25	2 092,29	26 562,24
Alliance forêt bois	11/02/2019	24,62	316,20	3 635,86	36,00%	3,020	74,35	1 169,70	24,25	1 802,99	28 365,23
Alliance forêt bois	19/02/2019	24,24	340,44	3 660,10	28,00%	3,482	84,40	1 254,10	24,25	2 046,70	30 411,93
Alliance forêt bois	06/03/2019	25,62	366,06	3 685,72	27,00%	3,540	90,69	1 344,79	24,25	2 199,23	32 611,16
Alliance forêt bois	16/03/2019	25,98	392,04	3 711,70	28,00%	3,482	90,46	1 435,25	24,25	2 193,66	34 804,82
Alliance forêt bois	22/03/2019	23,62	415,66	3 735,32	36,00%	3,020	71,33	1 506,58	24,25	1 729,75	36 534,57
Alliance forêt bois	30/04/2019		415,66	3 735,32				1 506,58	24,25	-	36 534,57
Alliance forêt bois	31/05/2019		415,66	3 735,32				1 506,58	24,25	-	36 534,57
Alliance forêt bois	30/06/2019		415,66	3 735,32				1 506,58	24,25	-	36 534,57
		415,66				3,625	1 506,58		24,25	36 534,57	

TABLEAU 4 - LIVRAISON DE BOIS

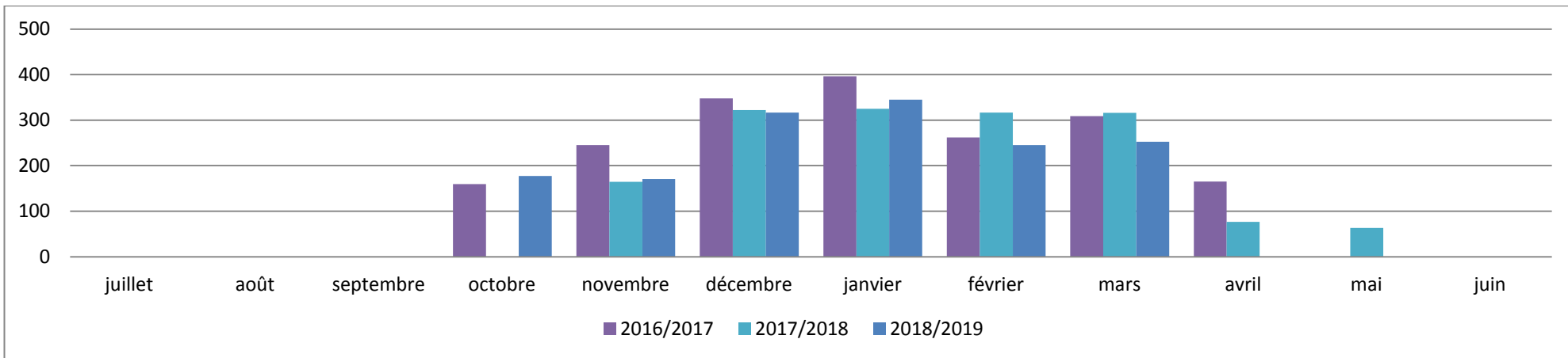


FIGURE 4 - LIVRAISON DE BOIS POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS (EN MWh PCI)

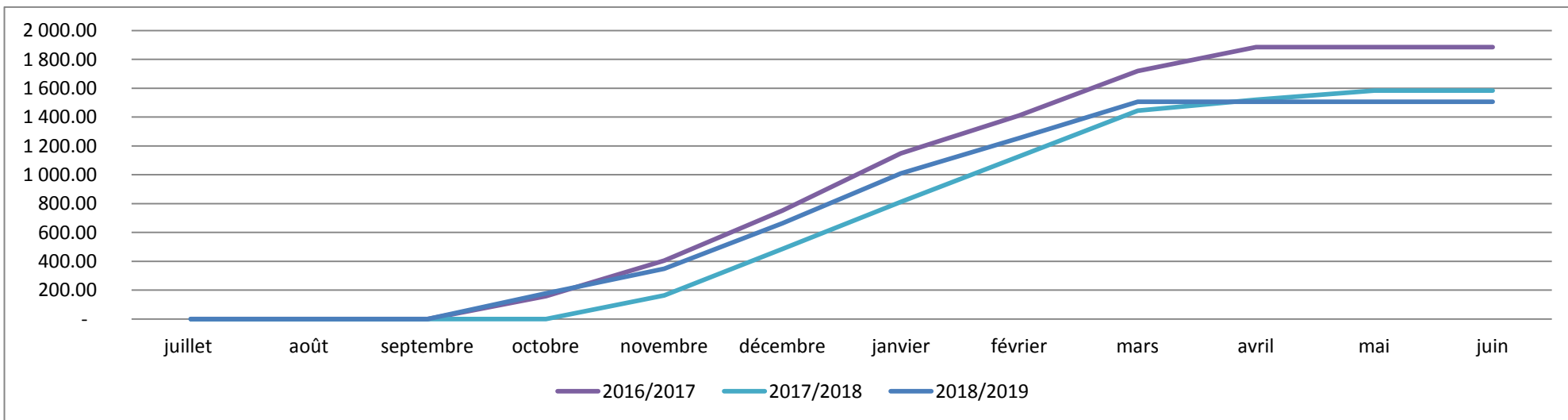


FIGURE 5 - LIVRAISON CUMULEE DE BOIS POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS (EN MWh PCI)

1.5.2 Gaz

Période	Index début	Index fin	Quantité (m3)	PTA	Quantité (nm3)	Coefficient conversion	Quantité (MWh)	Quantité cumulée saison	Prix d'achat (€ HT/MWh)	Total gaz (€ HT)	Total gaz cumulé saison	Abt	Autres frais	Total (€ HT)	Total cumulé saison
juil-18	314 790	314 790	-	1,201	-	11,508	-	-	-	-	-	16,14	80,66	96,80	96,80
août-18	314 790	314 790	-	1,203	-	11,688	-	-	-	-	-	16,14	80,31	96,45	193,25
sept-18	314 790	314 790	-	1,216	-	11,488	-	-	-	-	-	16,14	82,33	98,47	291,72
oct-18	314 790	319 076	4 286	1,231	5 276	11,867	62,610	62,610	41,47	2 596,70	2 596,70	16,14	547,81	3 160,65	3 452,37
nov-18	319 076	321 543	2 467	1,249	3 081	11,741	36,174	98,784	44,63	1 614,54	4 211,24	16,14	324,73	1 955,41	5 407,78
déc-18	321 543	324 484	2 941	1,263	3 714	11,621	43,160	141,944	43,63	1 882,98	6 094,22	16,14	573,87	2 472,99	7 880,77
janv-19	324 484	328 064	3 580	1,281	4 586	11,604	53,216	195,160	42,57	2 265,47	8 359,69	16,14	526,38	2 807,99	10 688,76
févr-19	328 064	332 401	4 337	1,274	5 525	11,654	64,388	259,548	41,95	2 701,21	11 060,90	16,14	635,04	3 352,39	14 041,15
mars-19	332 401	333 765	1 364	1,264	1 724	11,641	20,069	279,617	41,90	840,89	11 901,79	16,14	190,96	1 047,99	15 089,14
avr-19	333 765	337 465	3 700	1,244	4 603	11,709	53,897	333,514	40,77	2 197,43	14 099,22	16,14	597,32	2 810,89	17 900,03
mai-19	337 465	347 115	9 650	1,233	11 898	11,636	138,445	471,959	40,31	5 581,20	19 680,42	16,14	1 254,85	6 852,19	24 752,22
juin-19	347 115	348 979	1 864	1,217	2 268	11,641	26,402	498,361	40,04	1 057,24	20 737,66	16,14	307,94	1 381,32	26 133,54
			34 189	1,248	42 675	11,678	498,361		41,61	20 737,66		193,68	5 202,20	26 133,54	

TABLEAU 5 - LIVRAISON DE GAZ

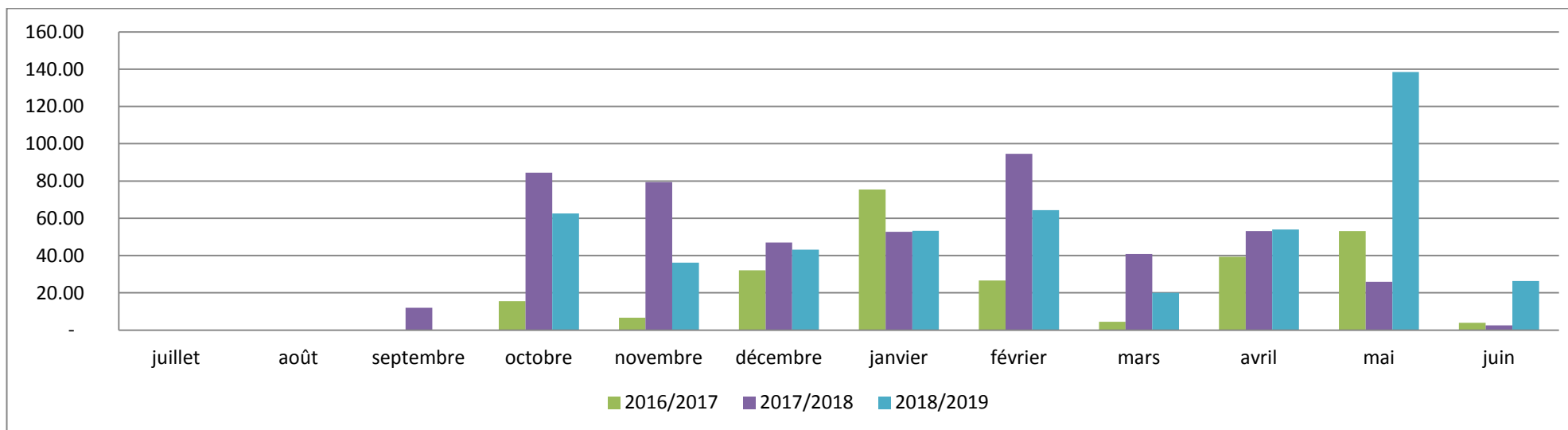


FIGURE 6 - LIVRAISON DE GAZ POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS (EN MWh PCS)

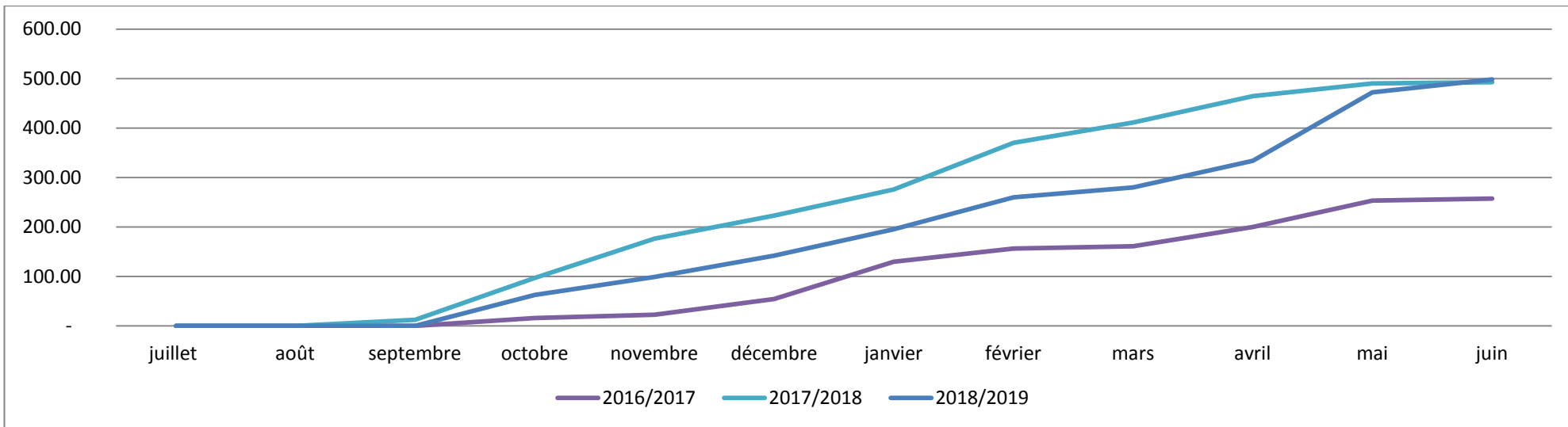


FIGURE 7 - LIVRAISON CUMULEE DE GAZ POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS (EN MWh PCS)

1.5.2.1 Electricité

		Heures pleines été/hiver (HPE / HPH)						
Date facture	Période de conso	Index début	Index fin	Conso (kWh)	Conso cumulée	Prix d'achat (€ HT/kWh)	Total élec (€ HT)	Total élec cumulée
août-18	juil-18	54 827	54 899	72	72	0,02180	1,57	1,57
sept-18	août-18	54 899	54 943	44	116	0,02170	0,95	2,52
oct-18	sept-18	54 943	55 064	121	237	0,02170	2,63	5,15
nov-18	oct-18	55 064	57 085	2 021	2 258	0,02170	43,86	49,01
déc-18	nov-18	117 754	121 989	4 235	6 493	0,04780	202,43	251,44
janv-19	déc-18	121 989	127 104	5 115	11 608	0,04780	244,50	495,94
févr-19	janv-19	127 104	132 808	5 704	17 312	0,04780	272,65	768,59
mars-19	févr-19	132 808	137 503	4 695	22 007	0,04780	224,42	993,01
avr-19	mars-19	137 503	142 402	4 899	26 906	0,04780	234,17	1 227,18
mai-19	avr-19	57 085	60 485	3 400	30 306	0,02170	73,78	1 300,96
juin-19	mai-19	60 485	62 661	2 176	32 482	0,02170	47,22	1 348,18
juil-19	juin-19	62 661	63 322	661	33 143	0,02170	14,34	1 362,52
				33 143		0,04111	1 362,52	

TABLEAU 6 - HEURES PLEINES ETE/HIVER

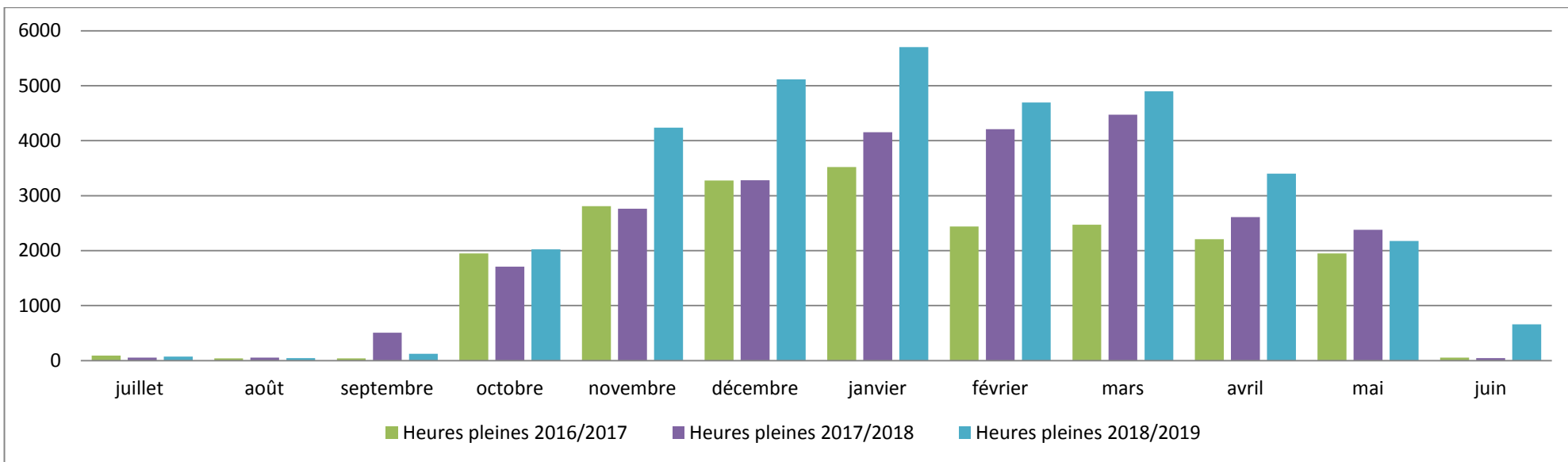


FIGURE 8 - CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ EN HEURES PLEINES POUR LES TROIS DERNIÈRES SAISONS (EN KWH)

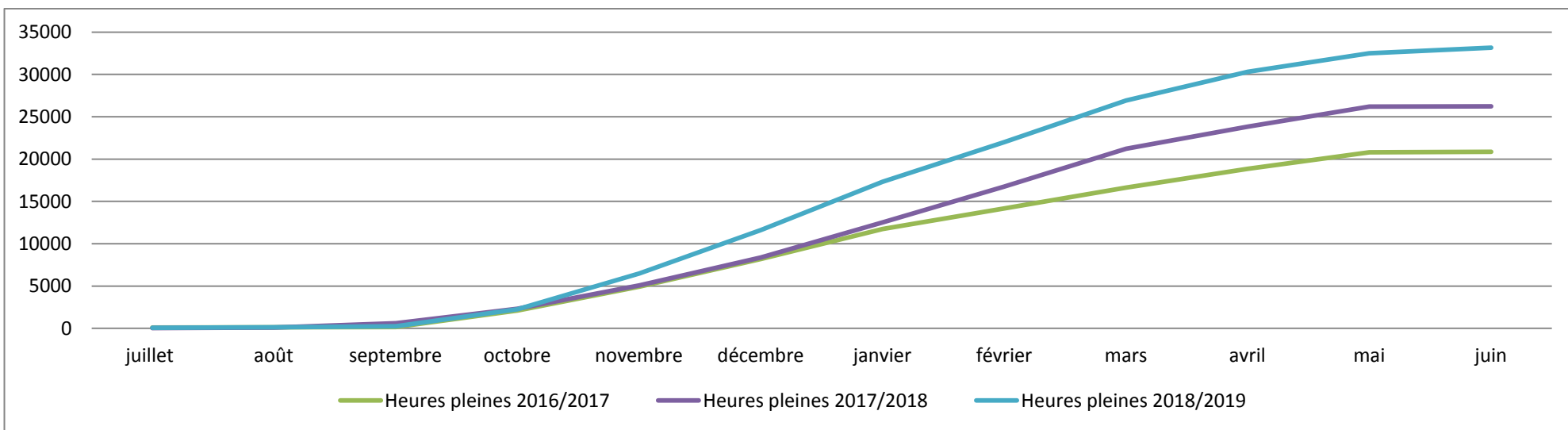


FIGURE 9 - CONSOMMATION CUMULÉE D'ÉLECTRICITÉ EN HEURES PLEINES POUR LES TROIS DERNIÈRES SAISONS (EN KWH)

Date facture	Période de conso	Heures creuses été/hiver (HCE / HCH)						
		Index début	Index fin	Conso (kWh)	Conso cumulée	Prix d'achat (€ HT/kWh)	Total élec (€ HT)	Total élec cumulée
août-18	juil-18	26 794	26 816	22	22	0,01790	0,39	0,39
sept-18	août-18	26 816	26 837	21	43	0,01780	0,37	0,76
oct-18	sept-18	26 837	26 892	55	98	0,01780	0,98	1,74
nov-18	oct-18	26 892	27 894	1 002	1 100	0,01780	17,84	19,58
déc-18	nov-18	56 237	58 315	2 078	3 178	0,02930	60,89	80,47
janv-19	déc-18	58 315	60 803	2 488	5 666	0,02930	72,90	153,37
févr-19	janv-19	60 803	63 462	2 659	8 325	0,02930	77,91	231,28
mars-19	févr-19	63 462	65 792	2 330	10 655	0,02930	68,27	299,55
avr-19	mars-19	65 792	68 228	2 436	13 091	0,02930	71,37	370,92
mai-19	avr-19	27 894	29 597	1 703	14 794	0,01780	30,31	401,23
juin-19	mai-19	29 597	30 722	1 125	15 919	0,01780	20,03	421,26
juil-19	juin-19	30 722	31 068	346	16 265	0,01780	6,16	427,42
			16 265		0,02628		427,42	

TABLEAU 7 - HEURES CREUSES ETE/HIVER

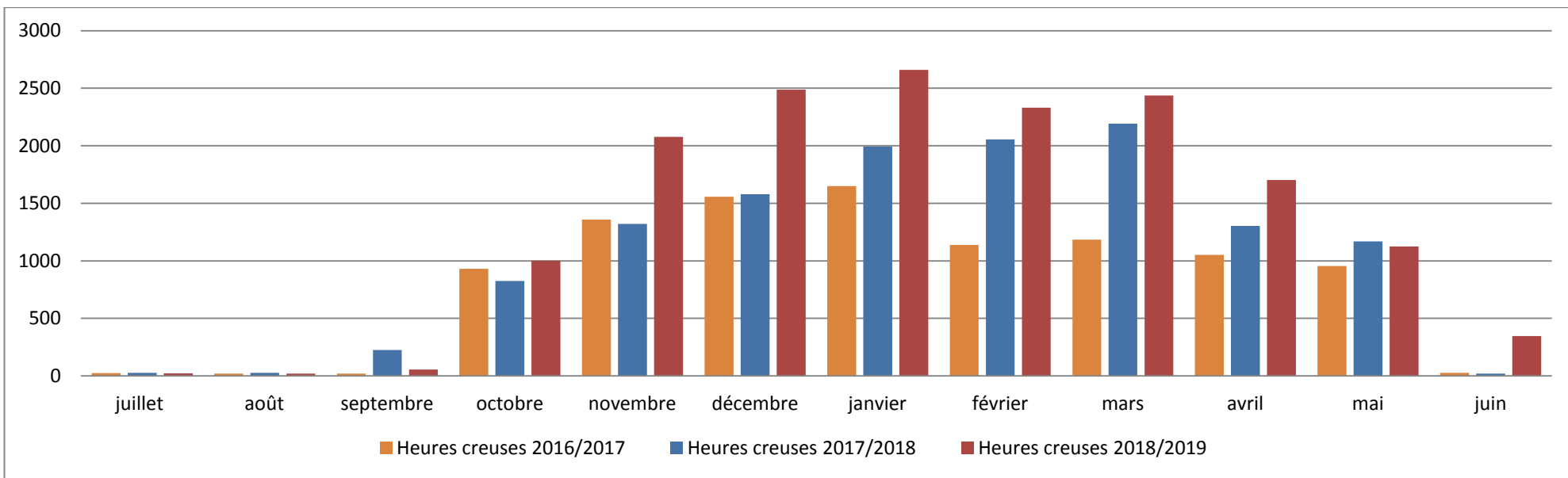


FIGURE 10 - CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ EN HEURES CREUSES POUR LES TROIS DERNIÈRES SAISONS (EN kWh)

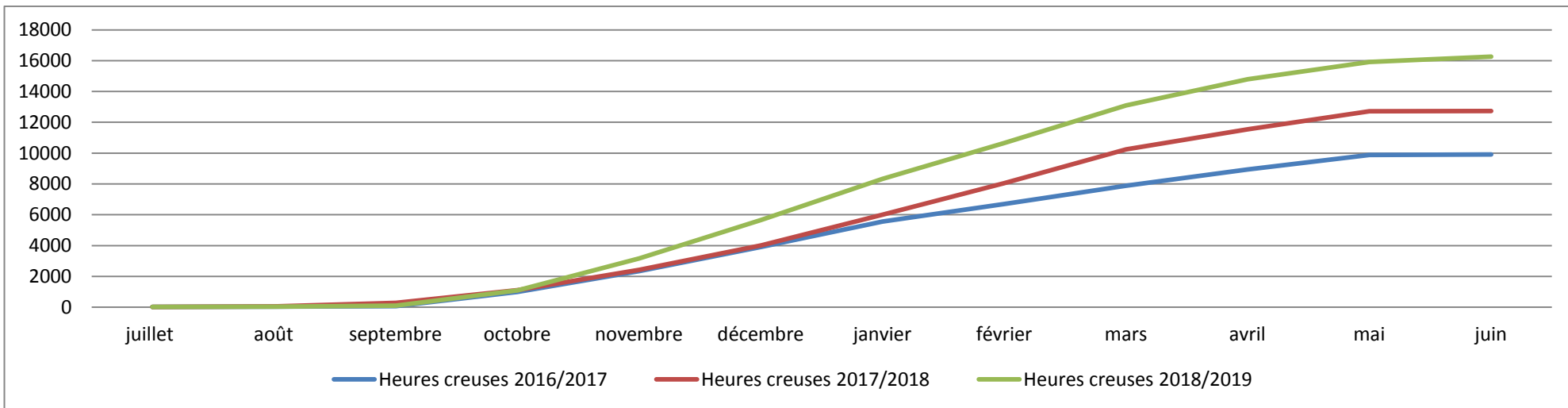


FIGURE 11 - CONSOMMATION CUMULÉE D'ÉLECTRICITÉ EN HEURES CREUSES POUR LES TROIS DERNIÈRES SAISONS (EN kWh)

Date facture	Période de conso	HP + HC				Autres charges			Total (€ HT)	
		Total conso	Conso cumulée	Total élec (€ HT)	Total élec cumulée	Part fixe	Prestations	Autres frais	mensuel	cumulé
août-18	juil-18	94	105 974	1,96	1,96	84,06	5,39	25,15	116,56	116,56
sept-18	août-18	65	106 039	1,32	3,28	84,06	3,64	24,40	113,42	229,98
oct-18	sept-18	176	106 215	3,61	6,89	84,06	9,87	27,25	124,79	354,77
nov-18	oct-18	3 023	109 238	61,70	68,59	84,06	168,76	100,38	414,90	769,67
déc-18	nov-18	6 313	115 551	263,32	331,91	84,06	458,51	184,90	990,79	1 760,46
janv-19	déc-18	7 603	123 154	317,40	649,31	84,06	551,24	218,04	1 170,74	2 931,20
févr-19	janv-19	8 363	131 517	350,56	999,87	84,06	562,37	237,56	1 234,55	4 165,75
mars-19	févr-19	7 025	138 542	292,69	1 292,56	84,06	470,25	203,18	1 050,18	5 215,93
avr-19	mars-19	7 335	145 877	305,54	1 598,10	84,06	490,93	211,15	1 091,68	6 307,61
mai-19	avr-19	5 103	150 980	104,09	1 702,19	84,06	303,72	153,81	645,68	6 953,29
juin-19	mai-19	3 301	154 281	67,25	1 769,44	84,06	195,98	107,52	454,81	7 408,10
juil-19	juin-19	1 007	155 288	20,50	1 789,94	84,06	59,73	48,60	212,89	7 620,99
		49 408		1 789,94		1 008,72	3 280,39	1 541,94	7 620,99	

TABLEAU 8 - HEURES PLEINES ET CREUSES ETE/HIVER

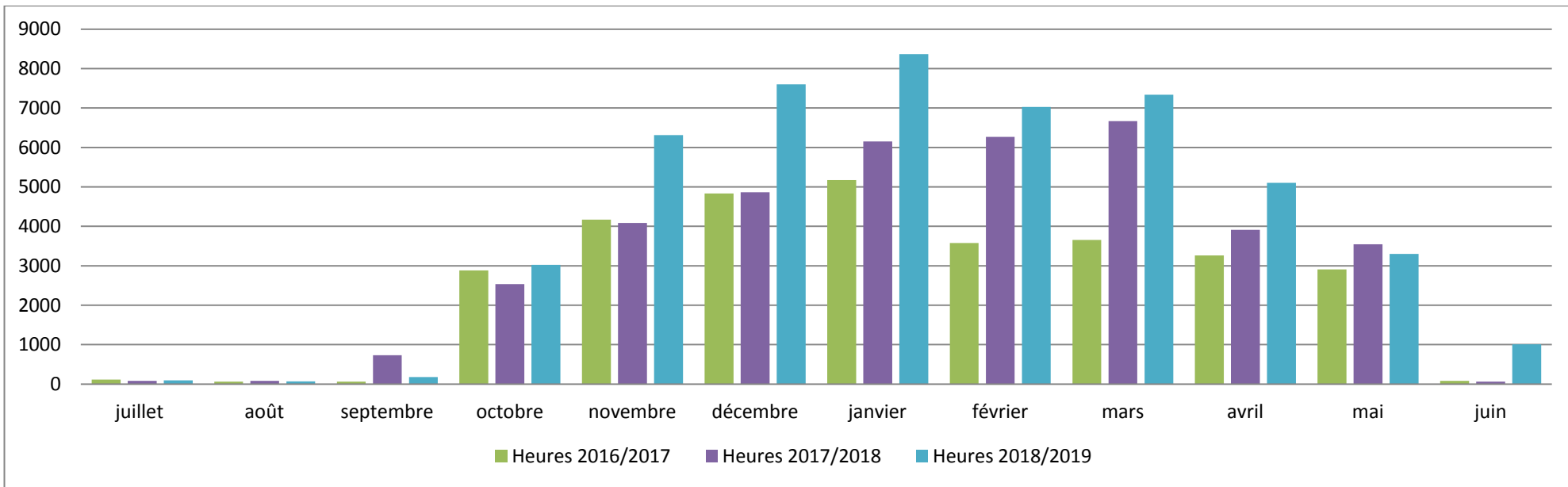


FIGURE 12 - CONSOMMATION D'ELECTRICITE EN HEURES PLEINES ET CREUSES POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS (EN KWH)

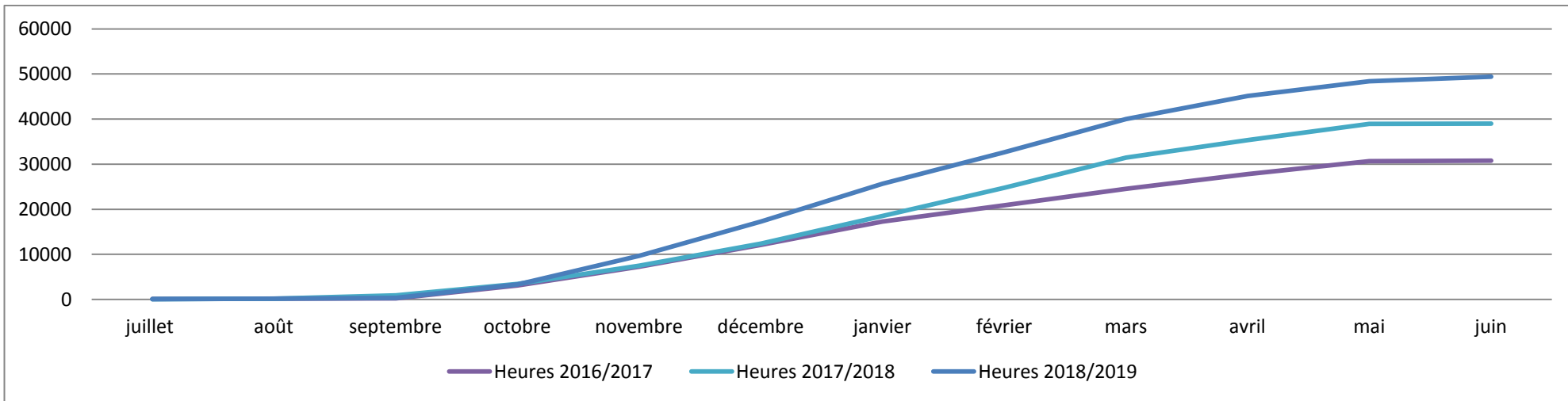


FIGURE 13 - CONSOMMATION CUMULEE D'ELECTRICITE EN HEURES PLEINES ET CREUSES POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS (EN KWH)

1.5.3 Calcul de rendements

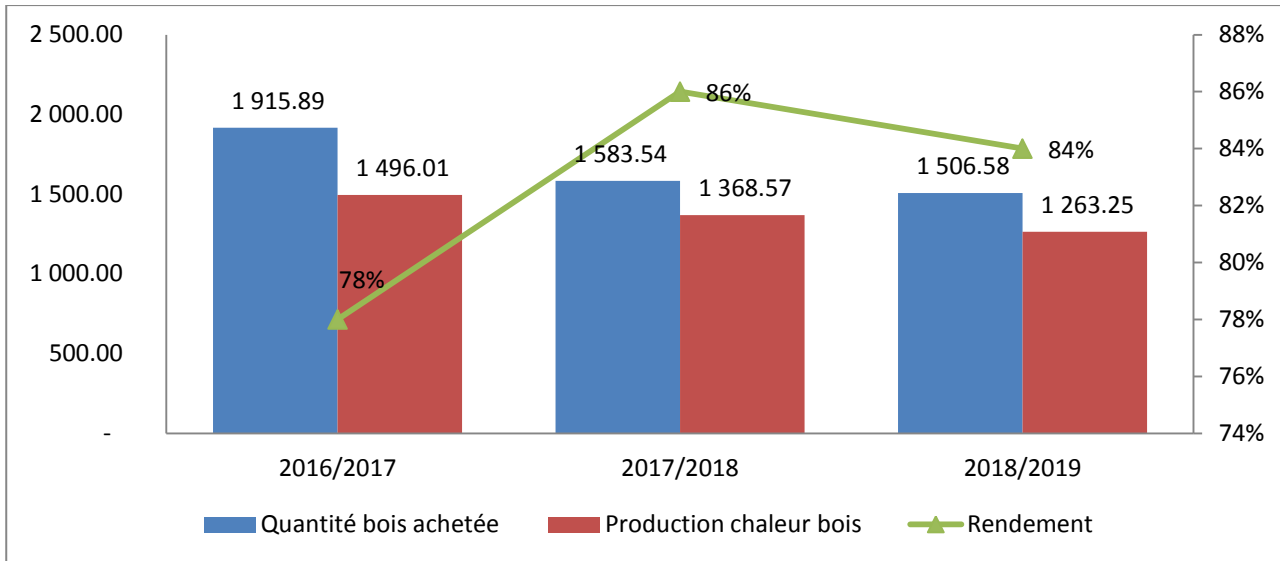


FIGURE 14 - RENDEMENT ANNUEL DE LA CHAUDIERE BOIS (EN MWh PCI)

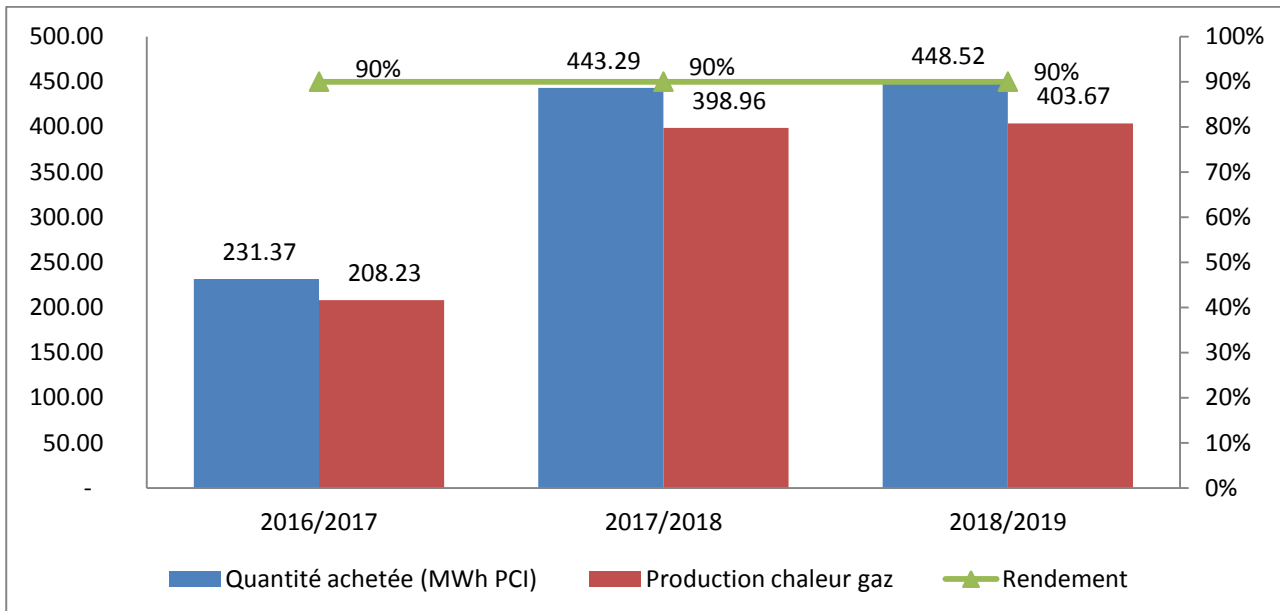


FIGURE 15 - RENDEMENT ANNUEL DE LA CHAUDIERE GAZ (EN MWh PCI)

Comme la mesure de la chaleur par le compteur général est défectueuse, il n'est pas pertinent de soustraire la production de chaleur de la chaudière bois du compteur général, pour déterminer la quantité de chaleur produite avec la chaudière gaz. En lieu et place, il est appliqué un coefficient de rendement de 90% à la chaudière gaz pour déterminer la quantité de chaleur produite par celle-ci. Ce coefficient est communément admis dans la profession comme étant le rendement moyen d'une chaudière gaz.

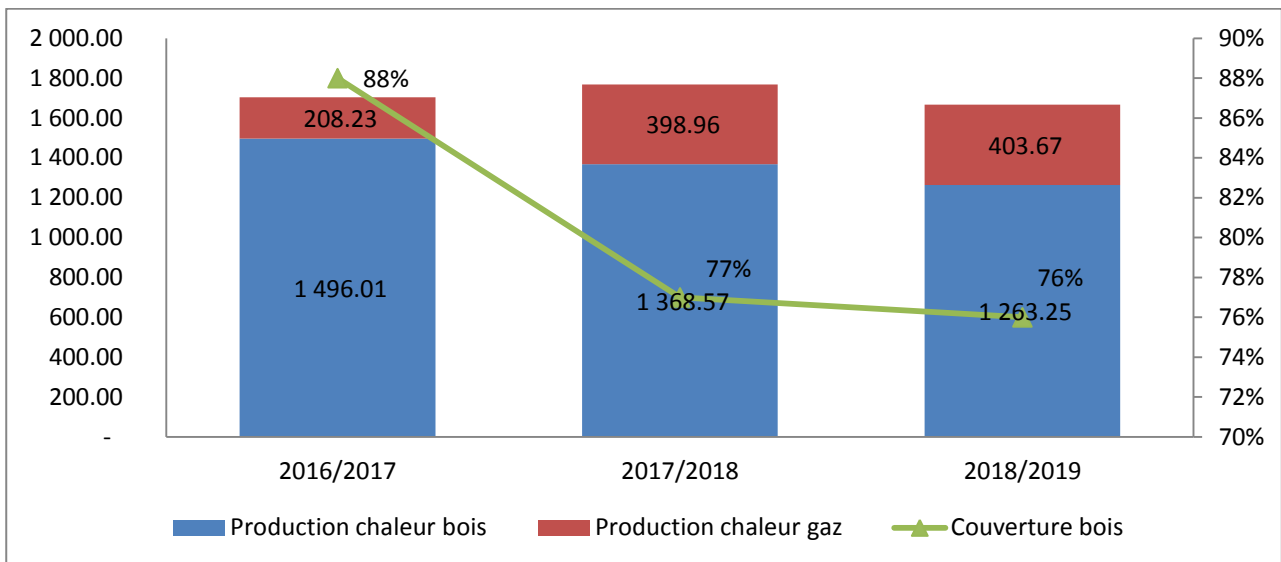


FIGURE 16 - TAUX DE COUVERTURE BOIS ANNUEL

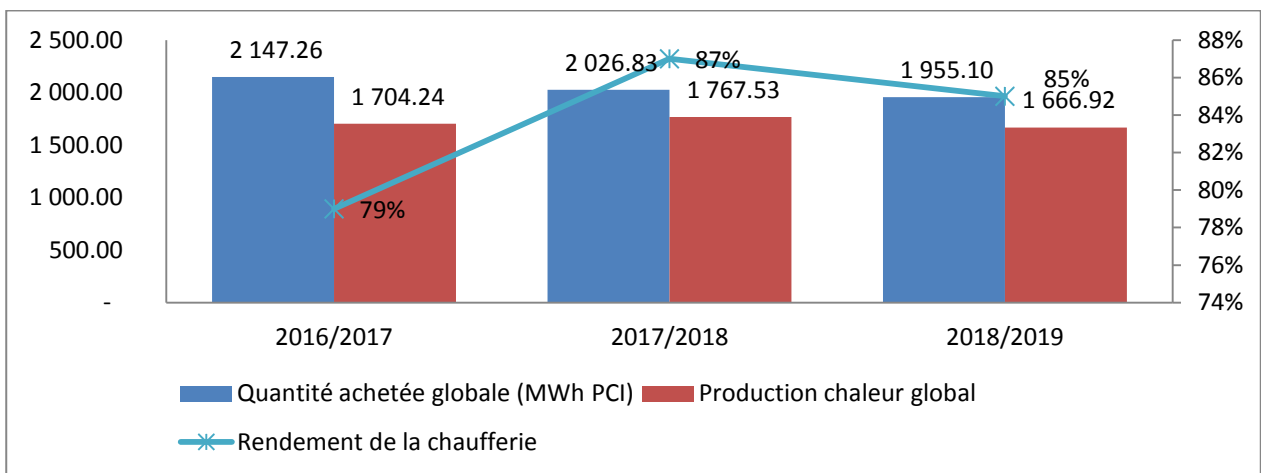


FIGURE 17 - RENDEMENT ANNUEL DE LA CHAUFFERIE

Période	Total 16/17	Total 17/18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	Total 18/19
Date début			05/10/2018	02/11/2018	05/12/2018	01/01/2019	30/01/2019	26/02/2019	29/03/2019	03/05/2019	30/05/2019	
Date fin			01/11/2018	04/12/2018	31/12/2018	29/01/2019	25/02/2019	28/03/2019	02/05/2019	29/05/2019	11/06/2019	
DJU mensuels	1 993,00	1 981,08	128,72	269,83	277,50	365,00	267,50	249,00	228,00	126,50	32,50	1 944,55
Général (MWh)	1 791,590	1 880,600	97,700	236,770	271,350	317,180	286,000	238,000	171,000	112,000	19,790	1 749,790
Bois (MWh)	1 496,010	1 368,570	35,960	217,060	212,030	279,950	208,890	201,660	107,700	-	-	1 263,250
Gaz (MWh)	295,580	512,030	61,740	19,710	59,320	37,230	77,110	36,340	63,300	112,000	19,790	486,540
Gaz (m3)	145 844,350	33 840,650	5 048,000	1 705,000	4 849,000	1 904,000	4 105,000	1 364,000	4 519,000	9 120,000	1 575,760	34 189,760

TABLEAU 9 - PRODUCTION DE CHALEUR PAR MOIS POUR LA SAISON ECOULEE (EN MWh)

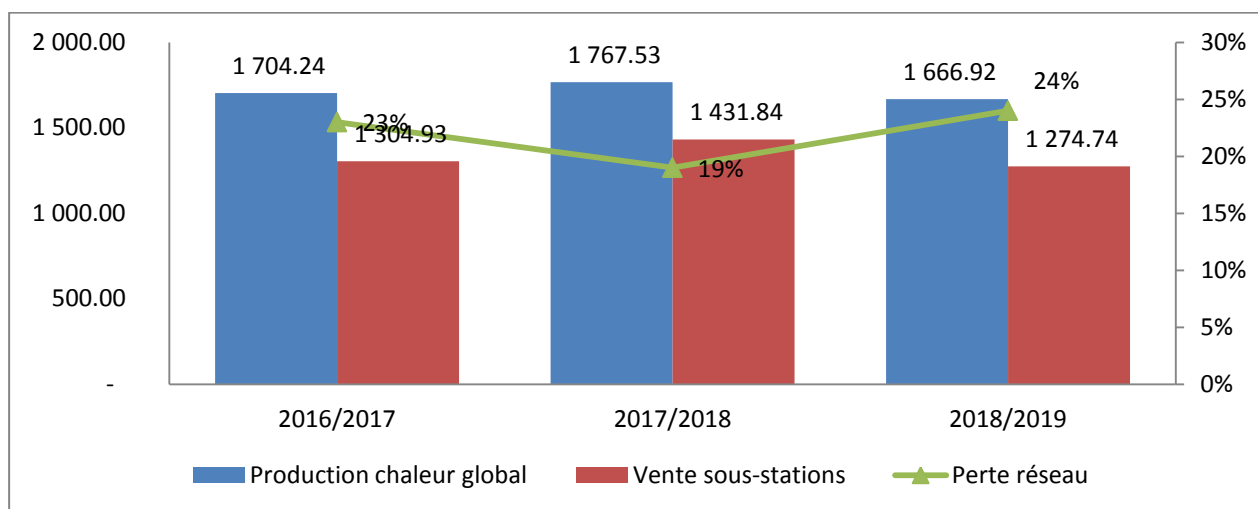


FIGURE 18 - PERTE RESEAU ANNUELLE

1.5.4 Contrats gaz

Cf. annexe.

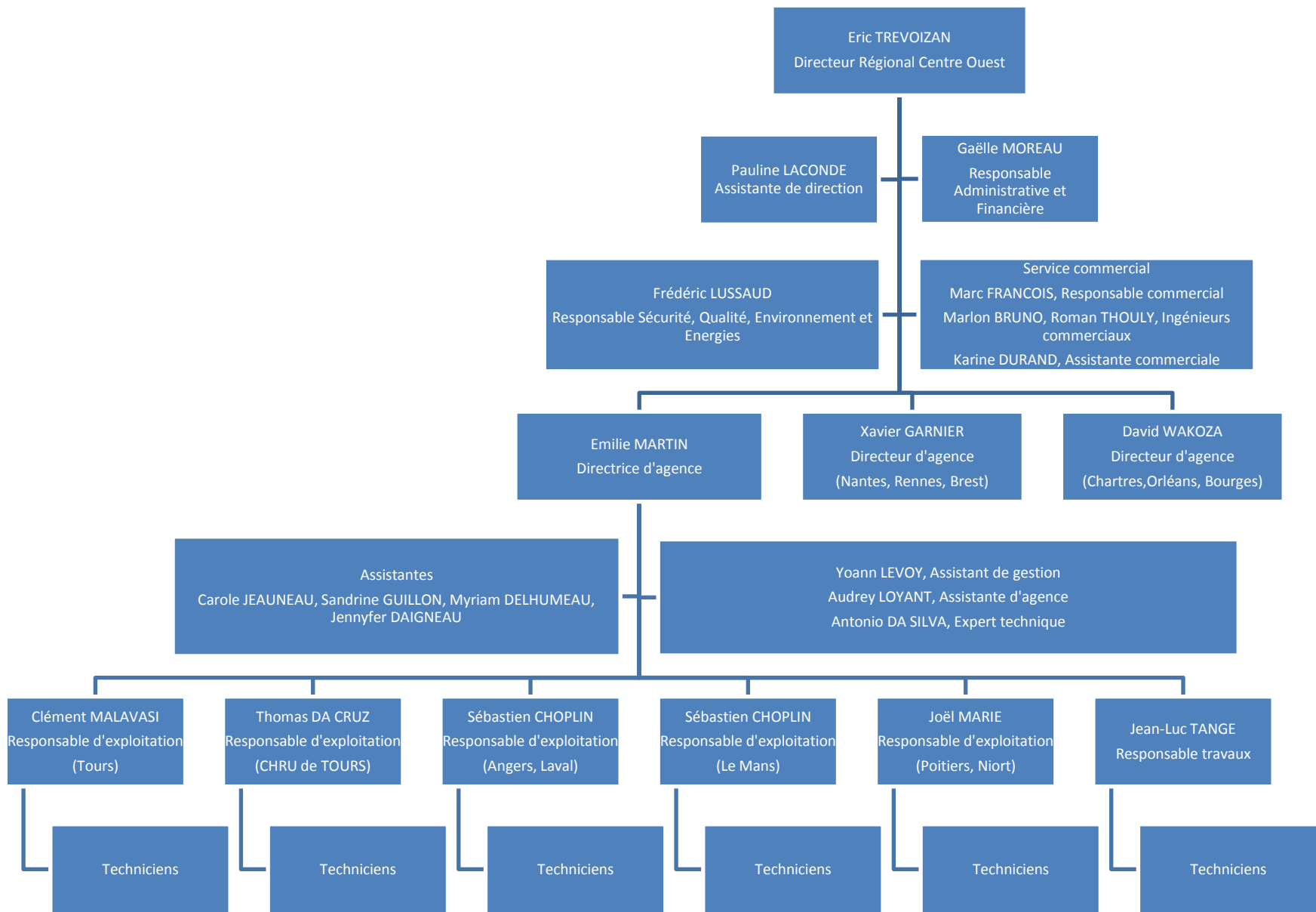
1.5.5 Polices d'abonnement

Cf. annexe (Seules les nouvelles polices d'abonnement de la saison 2018/2019 sont jointes).

1.5.6 Quittances d'assurances

Cf. annexe.

1.5.7 Organigramme



1.5.8 Convention collective en application

Convention collective nationale des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise de l'exploitation d'équipements thermiques et de génie climatique du 7 février 1979. Etendue par arrêté du 22 janvier 1987 JORF 3 février 1987.

Thermique : équipements thermiques (ETAM, cadres, ingénieurs et assimilés)

Textes attachés :

- ANNEXE 1 Classification nationale Avenant 16 du 28 janvier 1991
- ANNEXE 2 Guide d'utilisation de la classification nationale Avenant 16 du 28 janvier 1991
- ANNEXE 3 : Etablissement prioritaire
- ANNEXE 4 : Valeur du point – Valeur du SNMPG – Taux de prime et indemnités – Rémunération minimale annuelle
- Accord du 4 novembre 1985
- Formation des représentants du personnel au CHSCT des établissements de moins de 300 salariés Accord national professionnel du 19 avril 1989
- Amélioration du dialogue social et son développement Accord du 27 septembre 2001
- Avenant sur l'article 24 - Durée et organisation générale du travail (titre d'habilitation) Avenant du 18 juin 2004
- Service d'interventions programmées Accord du 18 mai 2005
- Classification des emplois Avenant n° 26 du 16 juin 2005
- Notice en vue de la mise en place de la nouvelle classification des emplois complétant l'avenant n° 26 Avenant n° 27 du 16 juin 2005
- Salaire minimum mensuel garanti Avenant du 16 juin 2005
- Lettre de dénonciation de la fédération générale Force ouvrière de l'accord relatif à l'article 43.7 concernant le service d'interventions programmées conclu le 18 mai 2005 Lettre de dénonciation du 3 novembre 2005
- Modification d'articles Avenant n° 29 du 18 mai 2006
- Mise en place de certificats de qualification professionnelle Accord du 6 juillet 2007
- Avenant du 29 juin 2009 relatif à la période d'essai
- Accord du 29 juin 2009 relatif à la période d'essai
- Accord du 8 décembre 2010 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie
- Accord du 13 décembre 2010 relatif à la répartition de la contribution versée au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
- Accord du 30 mars 2011 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

1.5.9 Législation « emploi travailleurs handicapés »

Cf. annexe.

1.5.10 Contrats fournisseurs

- Fourniture de bois : Alliance Forêt Bois
- Fourniture de gaz : société ENI
- Fourniture d'électricité : société SEOLIS

- Fourniture d'eau : Syndicat des Eaux du Vivier
- Téléphonie : société Orange

1.5.11 Prestations sous-traitées

Le ramonage a été effectué par la société Voillard & Cie en juillet 2019.

Aucun big bag de cendre n'a été enlevé au cours de la saison 2018/2019. Ils vont l'être au cours de la saison 2019/2020.

1.6 Qualité service

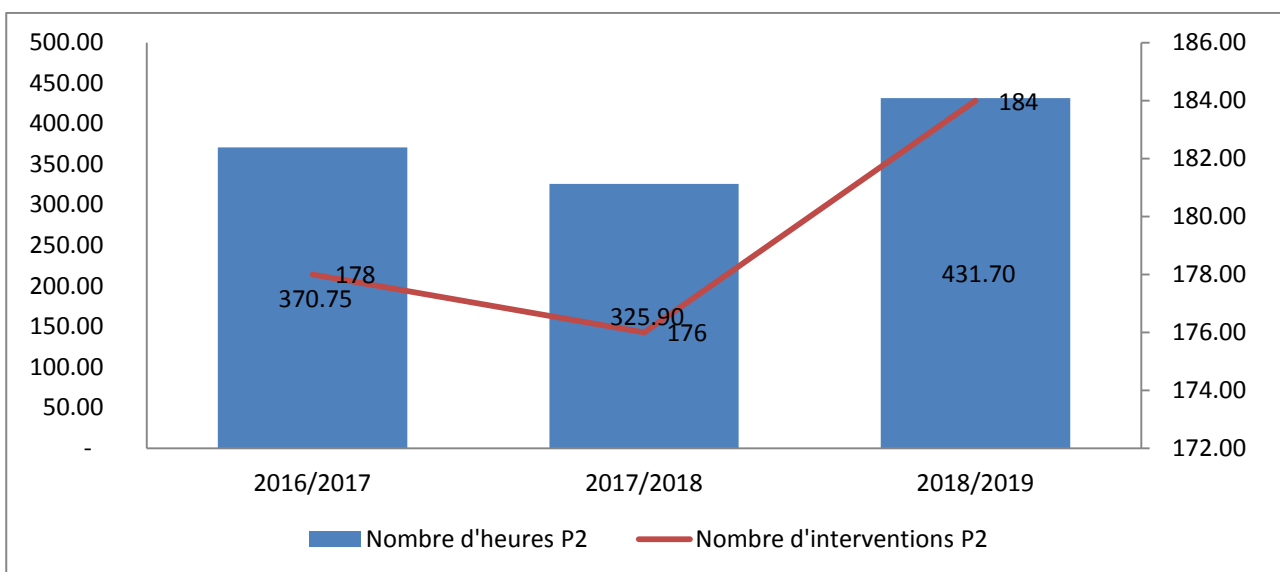


FIGURE 19 - NOMBRE ANNUEL D'HEURES ET D'INTERVENTIONS POUR LA MAINTENANCE

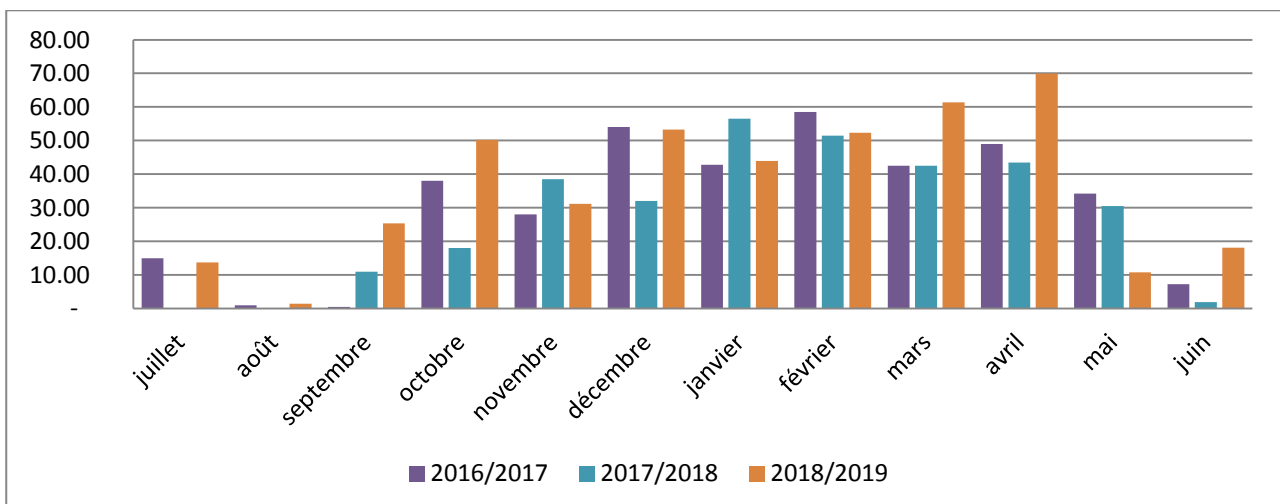


FIGURE 20 - NOMBRE MENSUEL D'HEURES POUR LA MAINTENANCE

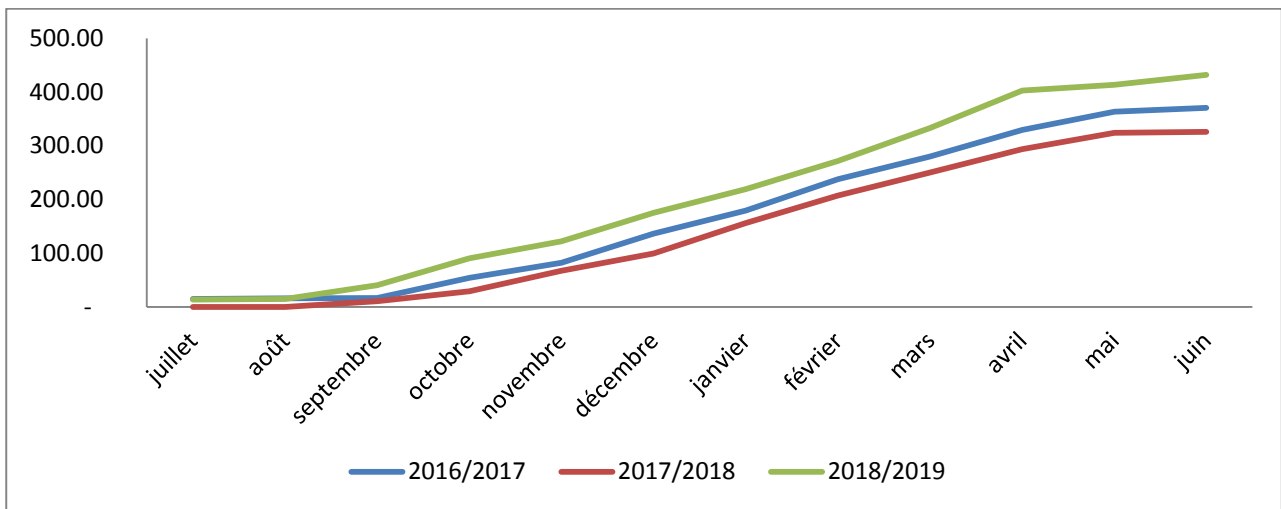


FIGURE 21 - CUMUL DES HEURES POUR LA MAINTENANCE

Arrêt des chaudières :

- Aucun arrêt des deux chaudières au cours des saisons 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.
- Arrêt de la chaudière bois du 13/12/14 au 22/01/15, soit 41 jours, suite à un dysfonctionnement du pousoir.
- Autres arrêts de la chaudière bois :
 - Le 09/02/2015 de 0h00 à 11h00 ;
 - Le 23/02/2015 de 10h00 à 16h00 ;
 - Le 01/03/2015 à 22h00 jusqu'au 02/03/2015 à 9h00 ;
 - Le 07/03/2015 à 16h00 jusqu'au 08/03/2015 à 13h00 ;
 - Le 08/03/2015 à 18h00 jusqu'au 09/03/2015 à 8h00 ;
 - Le 10/03/2015 à 19h00 jusqu'au 11/03/2015 à 7h00 ;
 - Le 25/03/2015 de 6h00 à 8h00 ;
 - Le 10/04/2015 de 4h00 à 7h00.
- Aucun arrêt de la chaudière gaz.

2 COMPTE-RENDU FINANCIER

2.1 Compte d'exploitation (en € HT)

	2018/2019 (prévisionnel)		2018/2019 (réel)	
Produits d'exploitation				
<i>MWh bois livrés</i>	1 156,41		821,83	
R1 bois	34,78		39,75	
Sous-total R1 bois	40 225,03		32 664,37	
<i>MWh gaz livrés</i>	289,10		259,52	
R1 gaz	34,78		39,75	
Sous-total R1 gaz	10 056,17		10 315,07	
Sous-total R1	50 281,20		42 979,44	
<i>kW</i>	1 300,30		1 300,30	
Sous-total R2.1	7 577,71		7 578,40	
R2.2 unitaire	34,34		34,78	
Sous-total R2.2	44 652,30		44 834,21	
R2.3 unitaire	6,60		6,64	
Sous-total R2.3	8 581,98		8 565,35	
Sous-total R2	60 811,99		60 977,96	
Droits de raccordements	-		-	
Autres produits	-		-	
Sous-total autres produits	-		-	
Total chiffre d'affaires	111 093,19		103 957,40	
Charges d'exploitation		% du CA		% du CA
Coût unitaire bois (€ HT/MWh PCI)	24,25		24,25	
Charges de combustible bois	40 055,17	36%	36 534,57	35%
Coût unitaire gaz (€ HT/MWh PCS)	35,41		41,61	
Quantité (MWh PCS)	436,43		498,36	
Charges de combustible gaz	15 453,99	14%	26 133,54	25%
Sous-total coût des combustibles (charges de R1)	55 509,16	50%	62 668,11	60%
Consommation en kWh (puiss souscrite 30 KVA)				
Electricité : abonnement	3 783,49	3%	5 831,05	6%
Electricité : consommations	2 469,32	2%	1 789,94	2%
Sous-total électricité force motrice (charges de R2.1)	6 252,81	6%	7 620,99	7%
Autres achats : eau et produits de traitement	800,00	1%	190,13	0%
Entretien et réparation courante	1 000,00	1%	1 359,26	1%
Travaux sous-traités	3 000,00	3%	2 984,63	3%
Evacuation des cendres	1 200,00	1%	-	0%
Primes d'assurance	1 000,00	1%	864,10	1%
Frais de structure		0%	-	0%
Autres charges de services extérieurs	400,00	0%	378,30	0%
Sous-total services extérieurs et autres services extérieurs	7 400,00	7%	5 776,42	6%
Charges de personnel	16 000,00	14%	22 778,12	22%
Redevances pour frais de contrôle	6 366,00	6%		0%
Redevance d'occupation du domaine public	1 844,02	2%		0%
Redevance d'utilisation des ouvrages mis à disposition	615,57	1%		0%
Sous-total autres charges de gestion courante	8 825,59	8%	8 928,92	9%
Cotisation économiques territoriale	300,00	0%	349,72	0%
Taxes foncières		0%		0%
Autres taxes	100,00	0%	87,99	0%
Sous-total impôts et taxes	400,00	0%	437,71	0%
Sous-total charges d'exploitation (charges de R2.2)	32 625,59	29%	37 921,17	36%
Sous-total charges d'exploitation (hors GER)	94 387,56	85%	108 210,27	104%
Résultat d'exploitation	16 705,63	15%	- 4 252,87	-4%
Dépenses de gros entretien		0%		0%
Dépenses de renouvellement	12 858,00	12%	42 818,04	41%
Sous-total dépenses de GER	12 858,00	12%	42 818,04	41%
Résultat avant impôts et participation	3 847,63	3%	- 47 070,91	-45%

TABLEAU 10 - COMPTE DE RESULTAT DE LA SAISON 2018/2019

	2019/2020 (prévisionnel)	
Produits d'exploitation		
<i>MWh bois livrés</i>	889,75	
R1 bois	40,15	
Sous-total R1 bois	35 721,24	
<i>MWh gaz livrés</i>	222,44	
R1 gaz	40,15	
Sous-total R1 gaz	8 930,41	
Sous-total R1	44 651,65	
<i>kW</i>	1 300,30	
Sous-total R2.1	7 654,18	
R2.2 unitaire	35,12	
Sous-total R2.2	45 666,54	
R2.3 unitaire	6,71	
Sous-total R2.3	8 725,01	
Sous-total R2	62 045,73	
Droits de raccordements	-	
Autres produits	-	
Sous-total autres produits	-	
Total chiffre d'affaires	106 697,38	
Charges d'exploitation		% du CA
Coût unitaire bois (€ HT/MWh PCI)	24,25	
Charges de combustible bois	39 554,16	37%
Coût unitaire gaz (€ HT/MWh PCS)	42,03	
Quantité (MWh PCS)	415,30	
Charges de combustible gaz	22 644,43	21%
Sous-total coût des combustibles (charges de R1)	62 198,59	58%
Consommation en kWh (puiss souscrite 30 KVA)		
Electricité : abonnement	5 889,36	6%
Electricité : consommations	1 807,84	2%
Sous-total électricité force motrice (charges de R2.1)	7 697,20	7%
Autres achats : eau et produits de traitement	800,00	1%
Entretien et réparation courante	1 000,00	1%
Travaux sous-traités	3 000,00	3%
Evacuation des cendres	1 200,00	1%
Primes d'assurance	1 000,00	1%
Frais de structure		0%
Autres charges de services extérieurs	400,00	0%
Sous-total services extérieurs et autres services extérieurs	7 400,00	7%
Charges de personnel	16 000,00	15%
Redevances pour frais de contrôle	6 366,00	6%
Redevance d'occupation du domaine public	1 844,02	2%
Redevance d'utilisation des ouvrages mis à disposition	615,57	1%
Sous-total autres charges de gestion courante	8 825,59	8%
Cotisation économiques territoriale	300,00	0%
Taxes foncières		0%
Autres taxes	100,00	0%
Sous-total impôts et taxes	400,00	0%
Sous-total charges d'exploitation (charges de R2.2)	32 625,59	31%
Sous-total charges d'exploitation (hors GER)	102 521,38	96%
Résultat d'exploitation	4 176,00	4%
Dépenses de gros entretien		0%
Dépenses de renouvellement	25 000,00	23%
Sous-total dépenses de GER	25 000,00	23%
Résultat avant impôts et participation	- 20 824,00	-19%

TABLEAU 11 - COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SAISON 2019/2020

2.2 Recettes

Cf. annexe.

Détail des recettes comparée au prévisionnel : se rapporter au compte d'exploitation

2.3 Dépenses d'exploitation

2.3.1 Analyse des variations importantes

Pour le calcul du compte de résultat prévisionnel de 2018/2019 nous avons retenu une hypothèse de 2000 DJU.

2.3.2 Provisions pour risques et charges

Aucune.

2.3.3 Litiges

Certains locataires des logements individuels ont des difficultés de paiements, notamment ceux de la rue Magellan. Il leurs a été proposé de mettre en place un échéancier sur plusieurs mois, voire plusieurs années, pour le paiement de leur dette.

Par ailleurs, nous avons proposé à certains locataires de mettre en place un prélèvement automatique. Ce mode de paiement est désormais proposé automatiquement à tout nouvel abonné.

2.4 Dépenses patrimoniales

2.4.1 Biens immobiliers et immobilisations

Aucun.

2.4.2 Provisions pour risques et charges

Aucune.

2.4.3 Compte GER

2.4.3.1 Dépenses engagées

SAISON	LIEU DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	TAUX HORAIRE	NB HEURES	COUT MO	FOURNITURE	SOUS-TRAITANT	CHARGES TOTALES HT
2018/2019	Chaufferie	Remise en état de la chaudière	31,80 €	32,00	1 017,60 €	5 191,10 €		6 208,70 €
2018/2019	Chaufferie	Installation d'une régulation sur les échangeurs primaires de 9 sous-stations	31,80 €	15,50	492,90 €	29 276,25 €		29 769,15 €
2018/2019	Chaufferie	Réfection de la voûte du foyer de la chaudière bois	31,80 €	10,00	318,00 €	185,63 €		503,63 €
2018/2019	Chaufferie	Entretien du compresseur d'air	31,80 €			176,87 €		176,87 €
2018/2019	Chaufferie	Remplacement du servomoteur de la chaudière bois	31,80 €	0,50	15,90 €	226,80 €		242,70 €
2018/2019	Chaufferie	Remplacement du maintien de pression	31,80 €	14,50	461,10 €	4 933,50 €		5 394,60 €
2018/2019	Chaufferie	Pose de vases d'expansion en attendant le remplacement du maintien de pression	31,80 €	3,00	95,40 €	426,98 €		522,38 €
				75,50	2 400,90 €	40 417,14 €	- €	42 818,04 €

TABLEAU 12 - COMPTE GER – DEPENSES ENGAGEES

Pour rappel, aucune dépense n'a été engagée au cours de la première saison (2012/2013).

2.4.3.2 Solde du compte GER

DSP RESEAUX DE CHALEUR DES BRIZEAUX					
Saison	Date débu	Date fin	Recettes HT	Dépenses HT	Solde HT
2012/2013	01/10/12	30/06/13	6 147,57 €	- €	6 147,57 €
2013/2014	01/07/13	30/06/14	8 256,62 €	2 464,33 €	5 792,29 €
2014/2015	01/07/14	30/06/15	8 315,15 €	2 049,87 €	6 265,28 €
2015/2016	01/07/15	30/06/16	8 324,77 €	4 497,97 €	3 826,80 €
2016/2017	01/07/16	30/06/17	8 383,85 €	1 478,62 €	6 905,23 €
2017/2018	01/07/17	30/06/18	8 486,19 €	15 729,66 €	- 7 243,47 €
2018/2019	01/07/18	30/06/19	8 565,35 €	42 818,04 €	- 34 252,69 €
Total			56 479,50 €	69 038,49 €	- 12 558,99 €

TABLEAU 13 - SOLDE DU COMPTE GER

3 EGALITE ENTRE USAGERS

I dex Energies assure un service en garantissant l'égalité aux usagers, d'un point de vue tarifaire, ceci en conformité à l'article 61 – Réduction tarifaires et égalité de traitement des abonnés, de la convention de délégation de service public par affermage pour la production et la distribution de chaleur à partir de la chaufferie mixte bois/gaz naturel du centre bourg, et d'un point de vue technique.

L'ensemble des abonnés ont souscrit une police d'abonnement au même tarif. Ceci pour l'ensemble des postes R1 et R2.

A ce jour, aucun tarif inférieur à celui défini à l'article 60 de la dite convention n'a été demandée.

L'égalité technique est assurée par le fait que l'ensemble des abonnés est alimenté par une installation commune, aussi bien pour la production (chaufferie) que la distribution (réseau).

4 PROPOSITION D'AMELIORATION

Sans objet.

5 ANNEXES



Ville de Niort

Délégation de service public
pour l'exploitation d'une chaufferie bois
et du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux

Rapport de contrôle

Exercice du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

SOMMAIRE

I. Le contrat de délégation de service public

- 1. Rappel des obligations du délégataire**
- 2. Rappel des engagements contractuels du délégataire**
- 3. Rappel des installations**

II. Analyse des éléments techniques durant la période concernée

- 1. Les conditions climatiques**
- 2. Le fonctionnement**
- 3. Le bilan thermique**
- 4. Les abonnés et leurs consommations**

III. Analyse des éléments économiques

1. La tarification

- La décomposition de la tarification**
- La facturation des abonnés**
- L'évolution des tarifs**

2. Les redevances

- La redevance pour utilisation des ouvrages mis à disposition**
- La redevance pour occupation du domaine public**
- La redevance pour frais de gestion et de contrôle**

3. Le gros entretien et le renouvellement

- Au crédit**
- Au débit**

IV. Analyse des éléments financiers

1. Le chiffre d'affaires

2. Le compte d'exploitation

- Produits d'exploitation**
- Charges d'exploitation**

Préambule

Ce rapport a pour objectif :

- de vérifier que les pratiques du délégataire sont en accord avec les exigences légales, réglementaires et contractuelles ;
- lister le cas échéant les obligations non respectées de la part du délégataire afin d'exiger leur respect avant le terme du contrat ;
- disposer d'une connaissance plus précise du service délégué.

I- Le contrat de délégation de service public

La Ville de Niort a conclu le 26 septembre 2012 un contrat d'affermage avec la société IDEX Energies pour l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur situé sur le territoire de la ville de Niort dans le quartier des Brizeaux.

Ce contrat est d'une durée de 8 ans à compter du 26 septembre 2012. Son terme prévisionnel est prévu au plus tard le 31 décembre 2020. La prise en charge effective des installations par l'entreprise IDEX Energies a eu lieu le 1^{er} octobre 2012.

L'exercice annuel d'exploitation porte sur la période comprise entre le 1^{er} juillet de l'année n et le 30 juin de l'année n+1.

Les dates de la saison de chauffe (chauffage et eau chaude sanitaire) sont les suivantes :

- début de la saison de chauffage : 15 septembre
- fin de la saison de chauffage : 15 juin

Le siège de la société IDEX Région Centre Ouest est basé à 37250 MONTBAZON.

Sa directrice d'agence est Madame Emilie MARTIN.

Un responsable d'exploitation, Monsieur Joël MARIE, est affecté à Niort.

1. Rappel des obligations du délégataire

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un **rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public et une analyse de la qualité du service**. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dans le cas de notre délégation et ses dispositions propres liées à l'activité, le délai de remise du rapport annuel du délégataire est fixé à six mois après la fin de l'exercice considéré, soit au plus tard le 31 décembre qui suit la fin de l'exercice concerné.

D'autre part, conformément aux dispositions de l'article 52 du contrat d'affermage, le rapport annuel du délégataire comprend :

Les données comptables suivantes

- Le compte de résultat annuel de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directes et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation.
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.
- Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué.
- Un état du suivi du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué.
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.
- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué.
- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L 1411-3 du C.G.C.T. comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandée par le délégant et définis par voie contractuelle.

☐ **L'annexe mentionnée à l'article L 1411-3 du C.G.C.T.** qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

2. Rappel des engagements contractuels du délégataire

☐ **Sources énergétiques et taux de couverture par le bois (article 11)** : les énergies et combustibles utilisés sont le bois en majorité et le gaz en appoint/secours. Le délégataire s'assure que les solutions qu'il met en œuvre garantissent **une proportion d'énergie produite par le bois d'au moins 85 % (87 % proposition IDEX)** pour assurer les fournitures d'énergie totales annuelles de l'ensemble des abonnés, tous usages confondus.

☐ **S'agissant de la communication avec le délégant**, la société IDEX Energies s'est engagée à :

- créer un comité de pilotage comprenant le responsable d'agence, l'ingénieur commercial, l'ingénieur méthode exploitation, le responsable d'exploitation et le technicien titulaire ;
- rédiger des comptes rendus des essais et vérifications tous les mois sur le premier trimestre et ensuite tous les trimestres durant l'année de parfait achèvement ;
- rédiger un procès-verbal de prise en charge à l'issue du 1er trimestre d'exploitation au plus tard le 31 décembre 2012 ;
- mettre à disposition un site Internet pour le suivi et le reporting des demandes d'intervention, le suivi des consommations par usager et celui des travaux dans le cadre du GER.

☐ **S'agissant des actions en faveur des économies d'énergie**, la société IDEX s'est engagée à :

- réaliser un kit de présentation du principe de fonctionnement du réseau et des modalités de facturation ;
- réaliser une plaquette commerciale pédagogique expliquant les avantages du chauffage urbain ;
- informer les abonnés sur la démarche environnementale engagée par l'autorité délégante ;
- une rencontre personnalisée avec chaque abonné actuel et futur afin de lui présenter le projet, recueillir les informations techniques nécessaires à son raccordement et répondre à leurs questions ;
- réaliser une étude technico-économique gratuite pour chaque abonné ;
- réaliser un audit énergétique des abonnés et accompagnement dans une démarche volontariste pour l'économie énergie primaire ;
- mettre en place un portail en ligne avec le suivi individuel des consommations énergétiques ;
- accompagner les abonnés dans la gestion de leurs consommations d'énergie ;
- mettre en place un éco challenge.

3. Rappel des installations

La chaufferie est équipée d'une chaudière bois d'une puissance de 730 kW pour combustible 35 % d'humidité, de marque WEISS de type GP5 et d'une chaudière d'appoint gaz naturel de marque GUILLOT de type FBG 1160 d'une puissance de 1090 kW. Le réseau de distribution possède une longueur de canalisations de 1914 mètres en acier et 878 mètres en polyéthylène. Il alimente 9 sous stations collectives et 38 sous stations individuelles.

II- Analyse des éléments techniques durant la période concernée

1. Les conditions climatiques

Les Degrés Jours Unifiés (DJU) permettant d'apprécier la rigueur de l'hiver sont déterminés en fonction des données des stations météorologiques de La Rochelle et de Poitiers. Il s'agit d'une méthode de calcul permettant d'estimer les consommations d'énergie en fonction de la rigueur de l'hiver.

La rigueur de l'hiver entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019 inclus est de **1944,55 DJU** soit une variation de - 1,88 % par rapport à la saison 2017/2018.

2. Le fonctionnement

La saison de chauffe s'est tenue entre le 05 octobre 2018 et le 11 juin 2019, soit 250 jours de chauffe : ce qui représente la plus longue durée depuis la mise en place de ce service. Sur cette année, les chaudières bois et gaz ont fonctionné en continu. Aucune panne significative n'est à mentionner sur l'exercice 2018/2019.

3. Le bilan thermique

Depuis la saison 2015/2016, une évaluation du stock en fin de mois est effectuée.

❑ Les consommations de combustibles

- Achat de 415,66 tonnes de plaquettes de bois soit 1 506,58 MWh PCI ;
- Achat de 34 189 m3 soit 498,361 MWh PCS de gaz naturel ;
- Achat de 33 143 kWh heures pleines et 16265 kWh heures creuses d'électricité soit un total de 49408 kWh.

Depuis le 27 février 2015, la livraison est assurée par un fournisseur, sans contrat spécifique, Alliance Forêt Bois, qui assure la fourniture de bois de bonne qualité.

❑ L'énergie produite en sortie chaufferie

Sortie chaudière bois : 1 263,25 MWh PCI

Sortie chaufferie gaz : 403,67 MWh PCI

❑ La mixité des combustibles

Le taux de la couverture bois reste efficient. Il est de 84 % sur l'exercice 2018-2019.

L'objectif était fixé à 85 %.

Le taux de couverture s'élève à 82,4 % pour les 3 dernières saisons.

❑ Le rendement de l'installation

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Chaudière bois	51 %	65 %	71 %	78%	78%	86 %	84 %
Chaudière gaz	97 %	90%	90 %	90%	90%	90 %	90 %

La mesure de la chaleur par le compteur général est défaillante : il est ainsi appliqué un coefficient de rendement de 90 % à la chaudière gaz pour déterminer la quantité de chaleur produite : ce coefficient est communément admis dans la profession comme étant le rendement moyen d'une chaudière gaz.

❑ La chaufferie

Des travaux ont été réalisés en 2018-2019 :

- remise en état de la chaudière ;
- installation d'une régulation sur les échangeurs primaires de 9 sous-stations ;
- réfection de la voute du foyer de la chaudière bois ;
- entretien du compresseur d'air ;
- remplacement du servomoteur de la chaudière bois ;
- pose de vases d'expansion en attendant le remplacement du maintien de pression ;
- remplacement du maintien de pression.

❑ La performance environnementale des installations :

Au cours de la saison, il n'a été procédé à aucun enlèvement des cendres, car les quantités récupérées n'étaient pas suffisantes pour le justifier. En effet, un enlèvement des cendres avait été effectué en mars 2018, avec élimination des cendres selon le principe de l'épandage.

La chaufferie a fait l'objet d'un ramonage par un prestataire extérieur en septembre 2017.

4. Les abonnés et leurs consommations

Les abonnés du réseau sont au nombre de **47**, répartis comme suit :

- 9 en collectifs ;
- 18 logements individuels ;
- 15 logements au Village seniors

Quantité de chaleur vendue

La distribution de chaleur s'est effectuée sur la période du **5 octobre 2018 au 11 juin 2019**. La quantité distribuée (chauffage + eau chaude sanitaire) s'élève à **1 274,74 KWh**.

La quantité de chaleur livrée est moindre par rapport à l'exercice passé.

Les pertes réseaux depuis le début du contrat sont de l'ordre de 24 %.

Consommations en MWh par abonné

Liste des collectifs	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
RAQPA	148,78	159,59	140,00	158,00	149,00
EHPAD LA CARAVELLE	301,03	293,57	298,11	343,16	330,12
EHPAD UNITE ALZHEIMER	130,43	116,70	122,80	122,20	110,46
GROUPE SCOLAIRE ET CRECHE	438,06	379,86	399,44	425	315,00
SA HLM 6 BATIMENTS A, B ET C	142,88	139,65	140,44	150,17	146,13
SEMIE LOGEMENTS MARCO POLO	83,27	84,01	78,45	88,00	100,47
VILLAGE SENIOR	47,14	44,74	46,02	49,37	46,08
LOGEMENTS INDIVIDUELS MAGELLAN	73,14	67,71	79,67	95,94	77,48

III- Analyse des éléments économiques

1. La tarification

La décomposition de la tarification

Conformément à l'article 46 du contrat d'affermage, pour l'ensemble des abonnés, la facturation se décompose en deux termes :

- une part facturée proportionnellement, en fonction des consommations de chaleur (**terme R1** représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie réputées nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer la fourniture d'un Mwh d'énergie calorifique destiné au chauffage des locaux et à la production d'eau chaude sanitaire),
- une autre part facturée proportionnellement, en fonction des de la puissance souscrite (terme R2 représentant le coût de l'énergie électrique utilisée pour assurer le fonctionnement des installations, le coût des prestations d'entretien, de grosses réparations et frais administratifs et le coût des prestations de renouvellement des installations.

La facturation des abonnés

Elle s'effectue par application de la formule suivante :

$$R = R1 \times \text{Nombre de MWh consommés par l'abonné} + R2 \times \text{puissance souscrite par l'abonné}$$

Les tarifs R1 et R2 sont soumis au taux de TVA de 5,5 %.

Le terme R1 est un élément proportionnel représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie (sauf l'électricité afférente aux usages visés en R2) réputés nécessaires en quantité et en qualité pour assurer la fourniture d'un MWH d'énergie calorifique destiné au chauffage des locaux et à la production d'eau chaude sanitaire.

Le terme R2 est un élément fixe exprimé par KW représentant la somme des coûts annuels de l'énergie électrique des prestations d'entretien, de réparations, de frais administratifs, ..., et de renouvellement et modernisation des installations.

On peut noter que IDEX assure le service et livre tous les logements raccordés, même si des difficultés de paiement d'abonnés peuvent parfois être relevés

□ L'évolution des tarifs

Les tarifs R1 et R2 sont révisés mensuellement.

Les pourcentages de variation s'entendent par rapport à la période précédente.

	Base contrat mai-12	mai-13	mai-14	mai-15	mai-16	mai-17	mai-18	mai-19
R1 bois	29,42	29,8972	30,1444	29,8923	29,3096	30,8620	32,0954	33,1169
R1 gaz	56,55	59,3957	59,6986	57,3137	48,9626	52,7276	52,9362	62,48
R1	33,00	33,79	34,05	33,51	31,90	33,75	34,85	36,79
Variation		2,39%	0,77%	-1,58 %	-4,80 %	+5,8%	+3,2%	+ 5,5 %

	Base contrat mai-12	mai-13	mai-14	mai-15	mai-16	mai-17	mai-18	mai-19
R2.1	4,94	5,0534	5,3916	5,5487	5,6039	5,7411	5,8127	5,9213
R2.2	32,19	32,6057	32,7366	32,9711	33,1523	33,7996	34,3009	35,0961
R2.3	6,23	6,3332	6,3538	6,3899	6,3926	6,4902	6,5475	6,7042
R2	43,36	43,99	44,48	44,90	45,15	46,03	46,66	47,72
Variation		1,45 %	1,11 %	0,94 %	0,56 %	1,9 %	+1,4%	+ 2,27 %

Le coût de la chaleur est très stable.

2. Les redevances

□ La redevance pour utilisation des ouvrages mis à disposition

Elle se compose d'une part fixe d'un montant de 500 euros HT par an et d'une partie variable correspondant à 2 % du résultat positif avant impôt et participation correspondant à l'exploitation du service pour l'exercice échu.

Pour l'exercice 2018/2019, le montant de la redevance pour utilisation des ouvrages mis à disposition versée par la société IDEX s'établit à 542,00 €.

□ La redevance pour occupation du domaine public

Elle est calculée à partir du nombre de kilomètres de réseau (1476 Mètres) et selon un prix de 0,50 € par mètre linéaire de tranchées et une redevance de 1 000 € correspondant à l'utilisation du terrain de la chaufferie. Cette redevance n'est plus assujettie à TVA.

Pour l'exercice 2018/2019, le montant de la redevance pour occupation du domaine public versée par la société IDEX s'établit à 1 883,99.

La redevance pour frais de gestion et de contrôle

Cette redevance n'est plus assujettie à TVA.

Pour l'exercice 2018/2019, le montant de la redevance pour frais de gestion et de contrôle versée par la société IDEX s'établit à 6 504,00 €.

3. Le gros entretien et le renouvellement

Il est rappelé que les travaux d'entretien courant, de réparation et de maintenance et les travaux de gros entretien, de renouvellement et de modernisation, nécessaires au maintien des ouvrages en bon état, sont à la charge du délégataire.

Le délégataire doit renouveler à ses frais les ouvrages et équipements demeurant nécessaires à l'exploitation du service mais devenus inutilisables pour quelque raison que ce soit, y compris l'usure normale et la vétusté.

Il est tenu d'exécuter le plan de renouvellement figurant en annexe 9 du contrat d'affermage qui indique le montant prévisible des travaux prévus à ce titre sur l'ensemble de la durée du contrat ainsi que leur calendrier prévisionnel de réalisation.

Il est tenu d'établir un compte de renouvellement faisant l'objet d'un suivi annuel selon les modalités décrites ci-après :

Au crédit

- les recettes issues du tarif R23 dont le montant est déterminé dans le compte d'exploitation prévisionnel et actualisé chaque année.
- Les produits financiers, calculés sur le solde cumulé positif du compte de renouvellement, au dernier jour de l'exercice précédent.

Au débit

- les dépenses effectives liées aux travaux de renouvellement effectivement payées par le délégataire, hors fais généraux.
- Les frais financiers calculés sur le solde cumulé négatif du compte de renouvellement au dernier jour de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2018/2019, le solde débiteur du compte de renouvellement s'établit à 34 252,62 € HT. Depuis le début du contrat, et pour la première fois le compte de renouvellement est débiteur pour un montant total de 12 558,99 € HT.

IV. Analyse des éléments financiers

1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du réseau de chaleur s'établit à 103 957,40 € pour l'exercice 2018/2019 alors que le chiffre prévisionnel était de 111 093,19 €.

Conformément aux dispositions de l'article 54 du contrat d'affermage, le délégataire doit communiquer le compte rendu financier. Outre le compte d'exploitation, l'article 54 reprend en détail la liste des documents à fournir par le délégataire.

Parmi les documents non fournis par le délégataire figure le détail des charges de personnel (effectif, qualification, nombre d'heures et rémunération) des personnels affectés au service public.

2. Le compte d'exploitation

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation réalisés, pour un total de **103 957,40 €**, sont conformes aux prévisions (- 6,40 %).

Charges d'exploitation

Globalement, les charges d'exploitation hors GER s'élèvent à **108 210,27 €** et sont supérieures au prévisionnel (+ 14,6 %), dont 60 % sont des charges de combustibles et 9 % de personnels.

CONCLUSION :

Le résultat d'exploitation pour l'exercice 2018/2019 est négatif (- 4 252,87 €).

La forte utilisation sur la saison 2018/2019 du compte GER (42 818,04 €) fait apparaître un résultat avant impôts et participation fortement négatif à - 47 070,91 € soit - 45 % par rapport au résultat prévisionnel qui devait être positif (3 847,63 €).
